

SAMUDRA

REVUE

QUADRIMESTRIEL DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE



Nouvelle-Zélande : QIT

Canada atlantique : pisciculture

Pêches artisanales durables

Chili : salmoniculture

Afrique du Sud : Politique des pêches

Directives volontaires pour les pêches artisanales



L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO.

Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et

d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

Toute la série SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur <http://www.icsf.net>



ALAIN LE SANN

SAMUDRA

REVUE

QUADRIMESTRIEL DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE

N° 60 | NOVEMBRE 2011

JACKIE SUNDE

PREMIÈRE DE COUVERTURE



Vendeuses de poissons
peinture de Manohar Natarajan
nsmaharan@gmail.com

PUBLIÉ PAR

Chandrika Sharma pour
Collectif international d'appui à la
pêche artisanale
27 College Road, Chennai 600 006,
Inde
tél : (91) 44-2827 5303
fax : (91) 44-2825 4457
courriel : icsf@icsf.net

BUREAU DE L'ICSF EN BELGIQUE

Sentier des Rossignols 2
1330 Rixensart, Belgique
tél : (32) 2-652-5201
fax : (32) 2-654-0407
courriel : briano@scarlet.be

PRÉPARÉ PAR

K G Kumar

TRADUCTION

Gildas Le Bihan

MISE EN PAGE

P Sivasakthivel

IMPRIMÉ PAR

Nagaraj and Company Pvt. Ltd,
Chennai

DESSINS DE

Sandesh (sandeshcartoonist
@gmail.com)

PUBLICATION NON COMMERCIALE
À DIFFUSION LIMITÉE

SAMUDRA News Alerts

SAMUDRA News Alerts est un service de veille gratuit
qui diffuse, quotidiennement et avec un résumé
hebdomadaire, des nouvelles et des analyses relatives
au monde de la pêche, de l'aquaculture et domaines
connexes, en format ordinaire ou html.

Il s'agit de documents de bonne source qui traitent
essentiellement de la pêche artisanale, surtout dans
les pays du Sud, de la place des femmes dans ce
secteur d'activité, de la sécurité en mer, mais aussi
de problèmes environnementaux, des océans. Vous
pouvez vous abonner à ce service sur le site de l'ICSF
(www.icsf.net), où vous trouverez également la
collection complète de la revue SAMUDRA.

QUATRIÈME DE COUVERTURE



Pêcheuse de moules au Cap-oriental,
Afrique du Sud

Photo : Jackie Sunde



NOUVELLE-ZÉLANDE

L'envers de l'histoire..... 4

La pratique des quotas individuels
transférables dans ce pays devrait nous alerter

CANADA ATLANTIQUE

Cages ouvertes, vies fermées..... 9

L'élevage dans des cages en filet
se développe, mais attention aux dégâts

ANALYSE

Pas de retombées bénéfiques 12

La gestion durable est entravée par des
problèmes de gouvernance générale

NORVÈGE

Des racines et des ailes..... 17

À l'époque de la mondialisation, les
communautés gardent toute leur importance

CHILI

Pas si rose que ça 23

L'expansion massive de la
salmoniculture industrielle en Patagonie

RÉPONSE

Un grand bond en avant..... 27

Réponse à un article relatif à la
Politique des pêches en Afrique du Sud

COMPTE-RENDU

Vert, bleu et bon..... 31

La Réunion d'experts FAO-OCDE sur
Économie verte et Agriculture (Initiative GEA)

ANALYSE

Maria contre Elinor 35

La Commissaire européenne
et la gestion durable des pêches

COMPTE-RENDU

De la base, pour la base..... 42

À Kolkata, Inde, une réunion sur
les pêches maritimes et intérieures

ÉDITORIAL 3

BREVS..... 50

JACKIE SUNDE

Pêcheuse de moules sur l'estran
en Afrique du Sud



Pour guider les pêches artisanales

Des Directives volontaires internationales sont en préparation pour les pêches artisanales maritimes et intérieures dans les pays en développement

La 29^{ème} session du Comité des pêches (COFI) de la FAO qui s'est tenue à Rome au début de 2011 a reconnu l'importance du secteur artisanal et a décidé de lui accorder une grande priorité, de le faire bénéficier d'une visibilité appropriée. Le COFI s'est dit favorable à la création d'un nouvel instrument international sur les pêches artisanales qui tirerait parti des instruments pertinents existants afin de compléter le Code de conduite pour une pêche responsable. Il serait à caractère non contraignant et concernerait tant les pêches continentales que marines et serait axé sur les besoins des pays en développement. Toutes les parties prenantes seraient associées à sa mise au point. Le Conseil de la FAO a par la suite appuyé le COFI en incluant le travail sur les pêches artisanales dans le Programme de travail et le Budget (PTB) pour l'année 2012-2013.

En septembre 2011, le Forum national des pêcheurs (NFF) de l'Inde a organisé à Kolkata, en collaboration avec l'ICSF, un atelier-colloque consacré à la pêche artisanale durable (voir *De la base, pour la base*, page 42), et qui avait pour objectif

de contribuer au processus d'élaboration des futures Directives de la FAO. Les participants venaient de pêcheries situées dans des milieux très variés : mer, estuaire, lagune, cours d'eau, lac, réservoir, bassin..., ce qui illustre bien l'hétérogénéité, la diversité et la complexité des pêches artisanales de l'Inde. Cela a été l'occasion de mieux comprendre la place des pêches maritimes et intérieures par rapport à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté, de mettre en évidence des bonnes pratiques en matière de gestion et de développement des pêches artisanales, de systèmes de sécurité sociale. Cela a permis aussi d'identifier un certain nombre de lacunes auxquelles il serait urgent de remédier.

Cette réunion a fait apparaître que le secteur des pêches vient bien loin derrière les forêts, l'agriculture et l'industrie en termes de priorités. Et quand plusieurs secteurs sont en concurrence pour l'accès à l'espace et aux ressources aquatiques, on fait souvent abstraction des intérêts vitaux légitimes des pêcheurs et de leurs communautés. Les représentants de ces communautés qui se sont exprimés à Kolkata ont lancé un appel pour que soient protégés leurs droits fondamentaux à des moyens d'existence, dans le respect de leur dignité. Et par dessus tout, la réunion a souligné toute l'importance

d'une approche fondée sur des droits en matière de développement dans le cas des communautés de pêche vulnérables, et la nécessité d'élaborer des Directives visant à assurer des pêches artisanales durables dans une vision favorable aux pauvres, soucieuse des droits humains et écosystémique. La réunion a également permis de clarifier ce que l'on entend par *pêches artisanales* dans le contexte indien, ce qui est un autre aspect positif.

Au moins neuf réunions semblables sont prévues au cours des trois prochains mois sous les auspices d'organisations de la société civile (WFFP, WFF...) afin de contribuer au processus d'élaboration des Directives volontaires. Elles auront lieu dans les pays suivants :

Sri Lanka, Pakistan, Thaïlande, Ouganda, Brésil, Honduras, Costa Rica. À la réunion du Sénégal, il y aura des participants de 12 pays de l'Afrique de l'Ouest.

Comme pour l'atelier colloque de Kolkata, ces réunions auront pour objectif de contribuer à clarifier la nature des pêches artisanales dans les différentes parties



du monde, de documenter les bonnes pratiques dans ce secteur et d'identifier les menaces qui pèsent sur les pêcheurs artisans et leurs communautés. On espère qu'elles permettront de rendre plus visibles les pêches artisanales au niveau régional, national et local, qu'elles ouvriront des circuits de communication entre les Administrations et les organisations de la société civile, qu'elles influenceront les positions des gouvernants lors de la consultation technique de la FAO (milieu 2012) sur la question des Directives volontaires envisagées.

C'est la première fois que de telles réunions sont organisées sous les auspices d'organisations de la société civile en vue de la préparation d'un instrument de la FAO sur la pêche. On espère que les États membres de la FAO et son Secrétariat seront attentifs à tirer profit de ces réunions et de leurs conclusions, car il s'agit là d'une démarche issue de la base pour participer concrètement au développement de solides Directives volontaires en faveur de pêches artisanales durables (VG-SSF) qui viendront compléter le Code de conduite pour une pêche responsable. Cela devrait être le début prometteur d'une participation élargie des structures de la société civile au travail de la FAO dans le domaine des pêches.

L'envers de l'histoire

La pratique des QIT dans ce pays devrait mettre en garde les pays en développement où beaucoup vivent de la pêche

4

Le système de gestion des quotas (SGQ/QMS) de la Nouvelle-Zélande, qui repose sur des quotas individuels transférables (QIT), jouit d'une bonne réputation internationale. Les conséquences pour de nombreux pêcheurs côtiers et leurs communautés sont cependant une autre histoire. Si cette forme de QIT est appliquée dans les pêcheries côtières des pays en développement, je crains que les répercussions sur les pêcheurs artisans et leurs communautés ne soient encore plus dévastatrices.

Idéologiquement, le choix de voir les choses en grand avait précédé le néolibéralisme qui préconise la privatisation (des droits de capture, dans ce cas), le jeu des forces du marché (la mondialisation) et la déréglementation (moins de contrôle de la part de l'État). Avec l'instauration du système de gestion des

L'idéologie politique voulait qu'on fasse les choses en grand, que le secteur des pêches se développe et tire parti des marchés internationaux en expansion.

quotas (SGQ) en 1986, les pêches ont été le premier secteur à subir une restructuration selon la formule néo-zélandaise du néolibéralisme (appelée *Rogernomics*). Cela a facilité la corporatisation des pêches côtières et l'exclusion des petits pêcheurs et de leurs communautés. La restructuration des pêches s'est poursuivie par le passage d'une gestion faisant appel au contrôle des intrants à un système néolibéral basé sur des droits de propriété avec QIT. Officiellement, le SGQ avait été instauré en Nouvelle-Zélande dans le but de résoudre une apparente crise de surpêche et de surcapitalisation qui affectait les pêcheurs côtiers.

En 1978, la Nouvelle-Zélande avait institué sa Zone économique exclusive (ZEE) de 200 milles nautiques qui clôturait les pêches hauturières. L'idéologie politique voulait qu'on fasse les choses en grand, que le secteur des pêches se développe et tire parti des marchés internationaux en expansion. Les entreprises néo-zélandaises se corporatisaient de plus en plus et achetaient des « gros bateaux » de 30 m. C'était sans doute de grosses unités dans le contexte local mais qui n'étaient pas adaptées aux conditions de pêche en haute mer. Pour assurer leur viabilité économique, ces bateaux ciblaient des espèces prisées près des côtes, mettant ainsi en danger la survie des flottilles côtières mais établissant des historiques de captures qui allaient se traduire ensuite par des attributions de quotas. Et, avec les mesures de crédit destinées à augmenter la taille des côtiers, ils ont favorisé la crise de la pêche côtière qui justifiera la mise en place du SGQ. Comme un certain nombre de ces « gros bateaux » étaient des chalutiers-boeufs et que la pêcherie côtière de daurade était la seule qui pratiquait cette méthode, il semble qu'il s'agissait là d'un stratagème pour s'emparer des ressources côtières plutôt que d'un développement de la pêche hauturière. Un document de travail gouvernemental notait que les 50 premiers navires du classement (y compris ces « gros bateaux » importés récemment et appartenant aux grosses sociétés) débarquaient 45 % de la production côtière annuelle, que les derniers 2 000 petits bateaux représentaient seulement 4,1 %, soit la production de 2,2 gros bateaux en moyenne.

La politique du Ministère

En 1983, plutôt que d'adapter ces « gros bateaux » aux opérations de pêche en haute mer, le Ministère de l'agriculture et

Cet article a été écrit par **Leith Duncan** (leithswd@gmail.com), chercheur indépendant sur les pêches, Nouvelle-Zélande

des pêches (MAF) les a laissés sur la côte et a modifié la législation concernant l'attribution des licences de pêche, à la suite de quoi 2 260 pêcheurs ont été exclus de la profession, sans indemnisation. Sur ce nombre, entre 1 500 et 1 800 pratiquaient le métier à temps partiel. Le MAF connaissait l'importance des différences rurales-urbaines parmi cette catégorie, mais il souhaitait « professionnaliser » le secteur de la pêche. Il était clair que le gouvernement se préoccupait avant tout des grandes sociétés et non pas des intérêts des petits pêcheurs et des communautés du littoral. Le Ministère des pêches (maintenant communément dénommé Mfish) reconnaît à l'heure actuelle que cette politique d'exclusion n'était pas nécessaire et qu'elle a été un échec.

Si les « gros bateaux » avaient été transformés, adaptés aux conditions de la haute mer et confinés dans ces espaces, il n'aurait peut-être pas été nécessaire de restructurer la flotte côtière de manière aussi radicale. Il aurait certes été plus compliqué d'administrer un grand nombre de pêcheurs à temps partiel, mais les quantités de poissons qu'ils prélevaient étaient vraiment minimes, bien que fort importantes pour leurs communautés. Leur gestion aurait pu se faire en dehors du SGQ (comme pour la pêche de loisir et la pêche maori), ou en adoptant des précédents étrangers, comme au Chili où il y a une gestion séparée pour les pêcheurs artisans et petits côtiers et pour le secteur industriel. Compte tenu de l'augmentation du personnel du Mfish qu'exigeait l'administration du SGQ, les pêcheurs à temps partiel auraient pu avoir leur propre SGQ si nécessaire. Restreindre plus fortement l'activité des « gros bateaux » à la haute mer ou sur des espèces moins prisées eut été un compromis acceptable.

Les grosses sociétés, déjà verticalement intégrées, corporatisées et axées sur le marché, étaient positionnées pour défendre leurs intérêts sur le marché des quotas et dans une arène internationale de plus en plus néolibérale. Elles ont rapidement accumulé (consolidé) les quotas pour contrôler l'accès à la ressource. Ce processus est, dit-on, fondé sur des droits car l'élément central de la privatisation crée le droit de propriété, qui surpasse les droits humains des communautés locales et de leurs pêcheurs fondés sur la proximité et l'usage coutumier. Les quotas sont en plus

devenus une forme d'investissement, ce qui les rendait progressivement inaccessibles pour le pêcheur ordinaire.

En Nouvelle-Zélande, les QIT sont un droit de prélever une certaine part du TACC (total admissible de capture commerciale) pour une espèce particulière dans une zone de gestion des quotas (ZGQ/QMA) déterminée. La quantité de poisson qu'on peut prélever chaque année s'appelle ACE (droit de capture annuel). Le quota ne changera pas mais, si le TACC est modifié, alors la quantité de l'espèce que le pêcheur est autorisé à pêcher au cours de l'année évolue également, tout en restant une part identique du TACC. Ce système a été accompagné d'un renforcement du contrôle des captures et des débarquements.

Le poisson débarqué doit être remis à un LFR (*receveur de poissons agréé*), qui est un élément intrinsèque et discret du SGQ, pour mieux contrôler les déclarations des pêcheurs et faire respecter la réglementation. La plupart des LFR étaient des grandes entreprises mais, avec les fermetures, les concentrations, les intégrations verticales, il y a maintenant moins d'acheteurs. Le poisson est de plus

SOURCE / MAX OULTON



Le Golfe d'Hauraki, avec les localisations des trois communautés : Waiheke, Coromandel. Avant le SGQ, il y avait là des flottilles très actives

en plus exporté ou transformé en produits valorisés pour les supermarchés.

Avant l'instauration du SGQ, les pêcheurs avaient peut-être des relations plus personnelles avec leurs acheteurs, et le contrôle sur les pêcheurs est maintenant plus fort car beaucoup d'entre eux dépendent des sociétés pour leur ACE (droit de capture annuel) et sont liés plus formellement par des relations contractuelles. Les sociétés fixent à la fois le prix de l'ACE et du poisson qui est débarqué.

Étant donné l'intérêt des entreprises à minimiser les coûts, le prix payé aux pêcheurs pour leur production est resté au niveau d'avant le SGQ, et les pêcheurs en mal d'ACE étaient progressivement marginalisés. Du fait de la mainmise des sociétés sur les quotas, les communautés perdaient le bon poisson frais produit localement au profit des marchés internationaux. Et les sociétés et leurs actionnaires empochaient les bénéfices.

Avant le SGQ, les trois communautés que j'ai étudiées dans le Golfe d'Hauraki possédaient des flottilles dynamiques. Sur l'île de Waiheke, 37 bateaux de pêche étaient immatriculés et il y avait une coopérative de quelque 20 adhérents

Coromandel, Leigh est encore un village de pêcheurs.

Vers la fin des années 1970 et au début des années 1980, la plupart des pêcheurs de Waiheke ciblaient la belle daurade (snapper), et on percevait le crâne de chaque poisson et on le réfrigérait pour le marché très rémunérateur du *iki jimi* au Japon. Les daurades qui ne faisaient pas l'affaire et d'autres espèces comme le grondin et le saint-pierre approvisionnaient les poissonneries locales et le *fret en retour* (godaille) où les pêcheurs et matelots trouvaient *un repas* pour nourrir leurs familles et les voisins. Cette économie informelle et le poisson vendu dans les magasins apportaient beaucoup à la sécurité alimentaire de la communauté. Ces bateaux donnaient du travail aux patrons-pêcheurs et à leurs équipages quand le poisson se rassemblait en bancs, et aussi aux spécialistes, techniciens, réparateurs, aux négociants, aux fournisseurs. Et c'était aussi une bouée de sauvetage pour un certain nombre d'adolescents qui échappaient ainsi à la délinquance.

Avant le SGQ (système de gestion des quotas), la pêche commerciale avait un esprit plus communautaire. Par exemple, pendant vingt-deux ans un pêcheur a lancé son bateau sur la plage devant l'Hôtel Onetangi (peut-être le seul endroit du pays où cela se faisait ainsi), et il apportait aux résidents et à la population locale le poisson souhaité. Juste avant l'instauration du SGQ, cet hôtel a gagné un concours national des meilleurs plats de poissons. Après la mise en œuvre de ce SGQ, il a fait (comme l'exigeait ce dispositif) une demande pour devenir LFR agréé. Sa demande a été refusée au motif que l'établissement « n'était pas assez caractéristique ». Maintenant les touristes et visiteurs qui se rendent sur l'île de Waiheke pour manger dans de beaux restaurants découvrent sans plaisir que le poisson proposé n'est pas pris sur place et acheté directement aux pêcheurs locaux mais qu'il passe par un grossiste, par le marché au poisson d'Auckland, par un atelier de filetage avant d'être transporté sur l'île jusqu'au restaurant.

Bureaucratie

Pour les pêcheurs locaux, le SGQ représentait de nouvelles complications bureaucratiques. On connaissait une « pêche contrôlée » avec des mesures limitées portant sur l'accès et les intrants ; on allait

Avant le SGQ (système de gestion des quotas), la pêche commerciale avait un esprit plus communautaire.

qui apportait annuellement 1 million de dollars à la communauté, qui était sans doute l'entreprise la plus importante de l'île. À Coromandel il y avait 49 bateaux et 18 à Leigh. Après l'instauration du SGQ, la coopérative de Waiheke a été liquidée. Les deux ou trois pêcheurs qui restent organisent des sorties pour des pêcheurs plaisanciers ; et l'un d'entre eux vend maintenant un tout petit peu de poisson sur la jetée un jour par semaine. À Coromandel il n'y a plus que 5 ou 6 bateaux en activité. Mais à Leigh il reste encore 20 ; et la société de pêche locale (Leigh Fisheries), spécialisée dans la vente internationale de poisson réfrigéré, apporte ses prestations de service à une bonne quarantaine de bateaux dans le Golfe d'Hauraki et sur la côte nord-est du pays. Contrairement à Waiheke et à

avoir les contrôles de la production avec les QIT et vivre dans l'incertitude d'autres réglementations et procédures. Cela allait agir sur l'esprit de la profession : la pêche était un mode de vie, une vocation où il y avait de la souplesse et des relations privilégiées avec la communauté et la coopérative ; on allait connaître les transactions commerciales qui imposeraient aux pêcheurs d'apporter leur production dans une chaîne d'approvisionnement sur laquelle ils n'auraient plus aucun pouvoir.

L'attitude des pêcheurs a été diverse. Les formalités de déclarations et autres mesures restrictives ont augmenté la paperasse et incité certains à vendre ou louer leur quota et s'en aller avec une cagnotte pour faire autre chose. D'autres sont restés dans la pêche puis ont vendu leur quota, l'ont repris en location avec l'espoir que la pêche continuerait finalement comme avant. D'autres, notamment les plus portés sur les affaires (et parfois soutenus par la Leigh Fisheries), se sont adaptés au système, sont restés propriétaires de leur quota, en ont acheté plus, ont continué à pêcher. La coopérative de Waiheke s'est effondrée. Ceux qui avaient loué un quota à une société en particulier étaient obligés de lui vendre leur production, perdant ainsi la liberté de vendre à qui bon leur semblait au sein de la communauté. Grâce à ses entreprises, Leigh parvenait à rester un village de pêcheurs, mais à Waiheke et à Coromandel il n'y avait plus de travail dans la pêche pour les habitants, ni le poisson frais qui assurait une bonne sécurité alimentaire locale.

L'éthique des pêcheurs, leur identité, leur indépendance, leur liberté là-bas dans le vaste environnement marin à la poursuite d'une proie pas facile, tout cela était sur le déclin. Bientôt ils ne seraient plus que de simples instruments minutieusement encadrés à l'entrée de la filière.

Peu de pêcheurs (des nouveaux à temps partiel) échappent à l'endettement. Ils gardent la passion de leur travail et connaissent très bien les espèces et les lieux de pêche de sorte qu'ils peuvent facilement approvisionner leur marché, répondre aux exigences croissantes de l'entreprise tout en profitant de leur bateau et de l'environnement marin. Mais en général la flotte côtière est sur le déclin, et les pêcheurs qui dépendent



Au ponton de Matiatia, des palangriers de Waiheke s'apprêtent à aller chercher du poisson pour le marché de l'*iki jimi* au Japon. Il y avait alors 37 bateaux sur cette île

d'un ACE sont particulièrement en voie de marginalisation.

La propriété d'un quota accentue la relation hiérarchique entre le patron et son équipage. Auparavant l'important c'était le savoir-faire en matière de pêche, maintenant c'est plutôt la capacité à acquérir des quotas dans un marché de plus en plus dominé par des critères commerciaux. Le système de gestion fondé sur des droits de propriété a transformé les pêches néo-zélandaises : auparavant les pêcheurs vivaient dans un esprit de liberté en approvisionnant les communautés locales, le marché intérieur et des circuits d'exportation, tandis que maintenant on a affaire à un système bien plus instrumental, bien plus utilitariste.

Pour Waiheke et Coromandel par exemple, le SGQ s'est traduit par une perte généralisée de l'accès aux pêcheries et donc à des moyens d'existence et de nutrition, la perte d'une bonne part de l'identité communautaire. Les pêcheurs et les matelots de la localité sont directement affectés dans leurs emplois mais bien d'autres le sont indirectement : spécialistes, mécaniciens, réparateurs, poissonniers, consommateurs...

Bouleversements

Du fait des conditions requises pour débarquer le poisson à un LFR (receveur de poisson agréé), des démarches bureaucratiques indispensables pour qu'un commerçant local puisse obtenir et conserver le statut de LFR, les communautés en étaient dépourvues, de sorte que les

pêcheurs ne pouvaient plus généralement approvisionner les circuits locaux. Dans la plupart des communautés côtières, les habitants étaient ainsi privés de poisson frais pris sur place. Sur le pourtour du Golfe d'Hauraki, les rares pêcheurs détenteurs d'un permis de vente à quai ne suffisaient pas à améliorer la situation. Les gens avaient perdu leur poisson frais et des moyens d'existence et devaient maintenant se contenter de produits transformés vendus cher dans les supermarchés (bâtonnets de crabe, de poisson...).

La mise en œuvre d'une gestion fondée sur des droits de propriété n'a pas produit la simplification envisagée. Elle a entraîné un développement exponentiel de la bureaucratie, des coûts et d'une corporatisation qui a dépouillé les communautés locales et leurs pêcheurs côtiers de l'accès à la ressource pour en faire bénéficier les grosses entreprises. Auparavant ces pêcheurs approvisionnaient les marchés locaux, qui sont maintenant privés de poissons frais de première qualité, lesquels partent essentiellement dans des circuits d'exportation. À la place, on propose aux gens les produits préparés des supermarchés. Sur le marché intérieur, les restaurants ont en face d'eux les exportateurs en quête de poissons haut de gamme. À Coromandel et à Leigh, le poisson *ordinaire* c'est ce dont les acheteurs internationaux n'ont pas voulu.

Le poisson est devenu un produit comme un autre sur un marché mondialisé. Les pêcheurs n'apportent plus de la nourriture à leurs communautés. Pour beaucoup la vie est une lutte pour l'emploi. La réciprocité qui prévalait dans les échanges communautaires a été remplacé par un système de contrats et de transactions instrumentales. Auparavant les patrons-pêcheurs avaient des relations relativement égalitaires avec leurs acheteurs. Avec l'augmentation des taxes, du prix des maintenances annuelles, du carburant, beaucoup de pêcheurs sont maintenant réduits à être des opérateurs marginaux. En plus, le coût d'un ACE (droit de capture annuel), surtout pour ceux qui doivent en faire l'acquisition, fait que le pêcheur est un simple prestataire de services, avec tous les coûts et toutes les responsabilités que cela entraîne mais sans les avantages de l'entrepreneur indépendant. Il a peu d'espoir de tirer un profit convenable de ses investissements

dans le bateau et ses équipements, ni maintenant ni au moment de la retraite. Le pêcheur était un membre actif au sein d'une communauté ; il est désormais un simple prestataire de services dans la chaîne d'approvisionnement.

Le coût social de l'instauration de ce SGQ (système de gestion des quotas) a donc été externalisé, sur les pêcheurs (en particulier ceux qui devaient acquérir un ACE), sur leurs familles à cause des incertitudes, du stress, de la pression financière, et sur leurs communautés à cause de l'arrêt de l'approvisionnement en poissons frais et locaux. Ce SGQ fondé, dit-on, sur des droits a permis aux grosses sociétés de faire main basse sur l'accès à la ressource, dont bénéficiaient les communautés côtières du fait de leur proximité habituelle, de l'usage qu'elles en faisaient (en usufruit) pour leurs besoins vitaux.

Dans les communautés étudiées, le SGQ a entraîné la perte des moyens de vivre par la pêche commerciale et les services connexes, la perte du poisson frais local pour une bonne alimentation. Pour ces communautés, il y a eu des alternatives dans le tourisme, avec le soutien de vignobles et de la restauration, puis maintenant l'orientation vers des marchés extérieurs.

Dans les pays en développement, où les populations littorales et les pêcheurs artisans dépendent fortement des ressources halieutiques locales, les conséquences d'une arrivée des QIT pourraient être bien plus dévastatrices ; et il ne serait pas facile de trouver des mesures appropriées pour les atténuer. 3

Pour plus d'information



fs.fish.govt.nz/Page.aspx?pk=81

Système de gestion des quotas (SGQ/QMS), Ministère des pêches, Nouvelle-Zélande

fr.wikipedia.org/wiki/Golfe_de_Hauraki
Golfe de Hauraki, Nouvelle-Zélande

Cages ouvertes, vies fermées

L'élevage dans des cages en filet se développe, mais attention aux dégâts pour l'environnement et les communautés

L'élevage du saumon dans des cages en filet est apparu dans l'environnement marin du Canada atlantique il y a une trentaine d'années. Il s'agissait à l'époque de petites exploitations (environ 5 000 individus) gérées localement, et dont la population locale tirait avantage. Ces entreprises possédées par des gens de la région s'approvisionnaient auprès d'autres entreprises locales ; mais elles ont été bien vite remplacées par de grandes exploitations détenues par diverses sociétés multinationales. À partir de là, les retombées bénéfiques pour les communautés voisines ont fondu tandis que les répercussions sur l'environnement marin s'accroissaient.

À cause de la taille et de l'intensité de ces nouvelles opérations sont arrivées des maladies, une prolifération des poux de mer et une dégradation importante de l'environnement marin. Au Canada atlantique, ces élevages étaient au début essentiellement concentrés au Nouveau-Brunswick, mais les sociétés ont depuis étendu leurs opérations à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, et de quelle manière ! Elles ont été autorisées à produire non pas 200 000 ou 300 000 individus par site mais communément 1 million ! Ces opérations (et nos eaux côtières par voie de conséquence) vont rencontrer toutes sortes de problèmes car elles utilisent le plus souvent la même technique (cages en filet) qui avait servi aux petites exploitations de 5 000 individus. Et en plus la réglementation est laxiste et pas appliquée. Tout cela a des répercussions et des coûts pour l'écosystème marin et les pêcheries traditionnelles, et il y aura forcément davantage de maladies et de poux de mer.

Les sites très peuplés aggravent les problèmes existants : 1) probabilité accrue de maladies et de prolifération de poux, avec usage intempestif de pesticides et

autres produits chimiques, 2) augmentation des fuites de saumons d'élevage, ce qui accélérera le déclin des populations de saumons sauvages de l'Atlantique, déjà menacées, 3) augmentation des déjections et des résidus d'aliments, ce qui dégrade les fonds et les habitats et modifie l'écosystème.

Pollution

Les eaux côtières du sud-ouest du Nouveau-Brunswick, où ces sites sont particulièrement nombreux, subissent tous ces problèmes. Elles ont connu les maladies (anémie infectieuse du saumon

L'un des éléments importants de ces programmes est la mise en valeur des connaissances locales traditionnelles pour assurer une utilisation durable des ressources naturelles.

en 1996) et des proliférations de poux de mer. Les professionnels ont recouru à des pesticides plus puissants car les traitements précédents ont perdu de leur efficacité. Ces produits (qui sont toxiques également pour d'autres espèces non visées comme le homard) polluent les eaux, qui reçoivent aussi les grandes quantités d'excréments et de déchets alimentaires.

On estime qu'un site peuplé de 1 million de saumons rejette, au cours de chaque cycle de production, 1 000 tonnes de déjections et de résidus d'aliments, au bas mot. Dans les eaux côtières de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, de nombreux sites sont autorisés ou sont en projet. Sous les cages, le fond de l'océan est étouffé par les grosses quantités de nutriments qui s'y déposent, et on a observé des disparitions importantes de certaines espèces (parfois jusqu'à l'apparition de zones mortes). Le mouvement des eaux peut disperser ces

*Cet article a été écrit par **Sandy Hanson** (sandrahanson1234@hotmail.com), membre de l'Alliance côtière de la Baie Sainte-Marie, Nouvelle-Écosse, Canada*

DAVID THOMPSON



Pêcheur au nord de Fraser Beach. Un pêcheur indépendant peut gagner bien plus d'argent qu'un employé de la filière aquacole

certaines promesses beaucoup d'emplois. Mais que se passe-t-il dans la réalité, quelle est la nature des emplois créés ? Sont-ils à plein temps, à temps partiel, temporaires, permanents ? Le gouvernement n'est pas clair sur le sujet. Si nous consultons les statistiques de l'emploi dans l'aquaculture de la Nouvelle-Écosse pour la période 1998-2009, nous observons que les chiffres de l'emploi ont baissé alors que la production a augmenté. En 2009, l'aquaculture en Nouvelle-Écosse employait 125 personnes à temps plein (92 à temps partiel) et déclarait un revenu de 47,6 millions de dollars canadiens. Les pêches traditionnelles offrent bien plus d'emplois par million de dollars générés. En 2009, la pêcherie de homard employait à elle seule 10 000 personnes et générait 400 millions de dollars de revenus. Même si une usine de transformation était établie en Nouvelle-Écosse, la filière aquacole ne parviendrait pas à atteindre le nombre d'emplois qu'assurent les pêches traditionnelles.

Les emplois dans l'aquaculture ont un intérêt minime à la fois en termes de nombre et de masse salariale. Un pêcheur indépendant peut gagner bien plus qu'un employé de cette filière. Malheureusement, si les élevages dans des cages en filet vont déstabiliser les pêches traditionnelles (comme c'est clairement le cas aujourd'hui), il y aura dans ce secteur aussi des pertes d'emplois. Si on laisse la filière salmonicole fonctionner comme elle le fait actuellement, il est à craindre sur le long terme que la population souffrira en fait d'une perte nette d'emplois.

À l'heure présente, ces opérations ne se traduisent pas par des rentrées fiscales pour les communautés, ni par des gains sur le plan de l'emploi. Celles-ci supportent par contre les coûts environnementaux et sociaux. Ces activités représentent en fait une perte sèche pour les populations rurales concernées. En janvier 2011, il a été annoncé qu'une centaine de personnes de l'étranger ont été embauchées pour travailler dans des activités aquacoles du Nouveau-Brunswick.

La pisciculture industrielle dans des cages en filet se pratique depuis trente ans avec essentiellement la même technique : systèmes de cages en filet avec automatisation et formule alimentaire plus ou moins « améliorée ». Mais au début il

polluants dont l'impact environnemental se fait alors sentir loin des cages d'origine et ajouter aux dégâts causés par d'autres sites du secteur. Des scientifiques du Ministère canadien des pêches et des océans (MPO/DFO) qui ont étudié la situation au Nouveau-Brunswick ont écrit : « De substantiels changements se sont produits dans le fonctionnement de l'écosystème du fait de la présence des exploitations salmonicoles ». On ne peut pas passer ça sous silence car nos pêcheries traditionnelles et les communautés rurales dont les moyens d'existence dépendent de la bonne santé du milieu marin courent maintenant des risques inacceptables. On les dépouille des lieux de pêche habituels et les eaux se dégradent. Il ne faut pas fermer les yeux sur la situation. Dans sa hâte à encourager l'industrie, le gouvernement a oublié son devoir premier qui est de réglementer. Il y a là un conflit d'intérêts ; le gouvernement a préféré jouer au promoteur ; ce n'est pas dans l'intérêt réel de la population.

Où sont les avantages ?

Quels sont, à vrai dire, les avantages de cette filière pour la population ? Les avantages escomptés pèsent-ils plus que les problèmes, les répercussions ? Les gens du gouvernement et de cette filière disent que les communautés gagneront beaucoup en matière d'emplois, ce qui est l'argumentaire mis en avant pour justifier l'appui apporté à ces opérations. On a

n'y avait que 5 000 individus dans un site, alors qu'on peut dépasser maintenant le million. Les problèmes se sont intensifiés en même temps que l'intensification des opérations. Alors que faire ? L'aquaculture ne va pas disparaître, et sa façon de fonctionner actuelle n'est pas durable. Il faut donc qu'elle évolue pour cesser de faire du tort à la pêche traditionnelle et à l'environnement.

Pour cela la filière doit innover, opter pour des systèmes d'élevage en parcs clos (confinement) qui sont maintenant disponibles. Cela empêcherait la dégradation de l'environnement marin, protégerait la pêche traditionnelle et le saumon sauvage atlantique qui est menacé. Cela donnerait un produit plus sain car il est plus facile de contrôler les maladies et les poux dans un milieu fermé. Cela permettrait sans doute de réduire la durée du cycle de production. Dans ces conditions, le gouvernement pourrait poursuivre ses objectifs : développer l'aquaculture et créer des emplois.

Pour le moment, les industriels se plaignent que le prix de tout cela serait trop élevé. Disons les choses autrement : le prix de leur inaction est trop élevé pour l'environnement et pour l'économie, pour la mer et pour les populations concernées. On dit que la rentabilité du capital investi dans des opérations utilisant des cages en filet dépasse les 50 %. Les industriels peuvent se permettre de s'équiper en systèmes de parcs clos. Malheureusement ces gens ne s'intéressent qu'à la *bottom line* (résultat financier), pas au *bottom* (fonds) de l'océan. Le retour sur investissement si élevé est obtenu parce qu'on n'a rien dépensé pour l'évacuation des déchets : c'est à l'environnement et aux communautés voisines de payer le coût de cette option ! Il est grand temps que les industriels prennent en charge tous les coûts réels de leurs opérations, fassent des profits plus raisonnables et épargnent l'environnement marin.

La pisciculture avec des cages en filet ronge notre patrimoine. Nous sommes à une époque où il faut s'adapter à la raréfaction des ressources. On ne peut pas laisser les industries les exploiter à l'infini. Le gouvernement doit se souvenir de son rôle de régulateur et les obliger à respecter des normes strictes. Industriels et gouvernants doivent prendre en compte tout à la fois la croissance économique et l'obligation

de protéger et conserver l'environnement. Jusqu'ici il n'a pas été tenu compte de cette obligation. Le temps presse, les problèmes s'aggravent chaque année, et de plus en plus vite. Les industriels doivent changer leurs façons de penser, leurs stratégies, leurs actes, et rechercher des innovations techniques qui assureront la croissance tout en protégeant nos ressources naturelles. Dans l'aquaculture on peut atteindre cet objectif en adoptant des systèmes de parcs

L'aquaculture ne va pas disparaître, et sa façon de fonctionner actuelle n'est pas durable.

clos (confinement) ; et l'Administration doit fixer un calendrier obligatoire pour réaliser l'indispensable mutation.

À vrai dire, il s'agit là d'un problème mondial à corriger car les élevages en cages de filet prolifèrent en Colombie-Britannique, au Chili, en Écosse, en Norvège et bien d'autres endroits de la planète. Le plus souvent, on a opté pour les prétendues *meilleures pratiques* de la profession, qui provoquent les mêmes répercussions calamiteuses sur le milieu marin, les pêches traditionnelles et les communautés concernées.

Pour plus d'information



www.livingoceans.org/initiatives/salmonfarming

Living Oceans, Ong environnementale canadienne

www.farmedanddangerous.org/salmonfarming/problems/what-is-salmonfarming/

Coalition pour une réforme de l'aquaculture

responsibleaquaculture.wordpress.com/2011/05/27/alert-to-nova-scotia-fishermen/

Les pêcheurs du Nouveau-Brunswick mettent en garde

coastalcura.ca/documents/FinalLEK04292011.pdf

Étude de l'impact des parcs en filet sur les pêcheurs du Nouveau-Brunswick sud-ouest

Pas de retombées bénéfiques

La gestion durable des pêches artisanales est entravée par des problèmes de gouvernance générale

Le monde que nous avons créé est le résultat de notre niveau de réflexion, mais les problèmes qu'il engendre ne sauraient être résolus à ce même niveau.

—Einstein

La crise mondiale actuelle des pêches se caractérise par une vaste surcapacité des flottes, un amenuisement croissant des principaux stocks, une évaporation de la rente économique, une prévalence élevée de la pêche INN (illicite, non déclarée, non réglementée). Cette crise a été alimentée par l'inefficacité de la gouvernance, et

Ma méditation va porter sur quelques problèmes de gouvernance générale qui entravent une gestion durable de ces pêches artisanales dans les pays en développement. *Le développement d'une pêche nationale* est une expression fétiche qui date des années 1960-1970, lorsque des pays qui venaient d'accéder à l'indépendance pensaient faire de la pêche un facteur de développement économique et de croissance internes. Les politiques menées à cette époque étaient souvent entièrement orientées vers la production. On ne pensait guère à la nécessité de gérer de façon durable des ressources certes renouvelables mais également limitées, de tenir compte des intérêts des pêcheurs et de leurs dépendants et pas seulement des gros sous, des gros investissements venus de l'extérieur. L'idée que les ressources halieutiques sont limitées n'est toujours pas acceptée par beaucoup, qu'ils soient exploitants ou administrateurs.

Nombre de politiques officielles rédigées à l'époque pour le secteur de la pêche reposaient sur la notion centrale de *croissance*. Depuis les pêcheries se sont fortement *développées* et sont entrées officiellement dans l'âge de *la crise mondiale des pêches*. Cette crise aurait pu donner lieu progressivement à un ajustement des politiques nationales, dont l'orientation productiviste reste fréquemment en place et continue à inspirer le fonctionnement de ce secteur (dans les pays où existent des politiques nationales en matière de pêche, bien entendu).

Changement de direction

Il est clair qu'il faut s'écarter de ces politiques purement productivistes. L'objectif de *développement* doit faire place à celui d'une *gestion durable*. Il est

La demande s'est sans cesse renforcée au cours des trois dernières décennies, et le poisson est désormais la denrée de base naturelle la plus commercialisée et la plus précieuse.

elle exige maintenant des efforts accrus de la part des administrations des pêches partout dans le monde pour consacrer davantage de ressources à l'amélioration de la gouvernance des secteurs des pêches et tenter de renverser les tendances actuelles.

La crise a été pour une bonne part stimulée par l'élargissement des marchés mondiaux pour les produits de la pêche. La demande s'est sans cesse renforcée au cours des trois dernières décennies, et le poisson est désormais la denrée de base naturelle la plus commercialisée et la plus précieuse. Environ 40 % de l'ensemble des produits de la mer entre dans le marché international ; et leur valeur à l'exportation approche les 90 milliards de dollars annuellement, soit une augmentation d'environ 1 000 % depuis 1976. Tout cela n'est pas sans conséquences pour les pêches artisanales.

Cet article a été écrit par Gilles Hosch (hosch@pt.lu), conseiller indépendant pour les pêches. Il s'inspire largement de documents fournis par lui-même à la première Réunion des ministres ACP chargés de la pêche à Bruxelles, 2009

entendu que le terme *durable* appelle trois sortes d'impératifs : sociaux, économiques, biologiques. C'est seulement lorsqu'il est concrètement tenu compte de ces trois dimensions que l'on pourra obtenir et amplifier de bons résultats dans la gestion des pêches.

Dans beaucoup de pays, il est urgent de revoir les politiques et ensuite, bien évidemment, d'appliquer les nouvelles, qui nécessiteront des réformes dans ce secteur. Et réformer est une entreprise coûteuse, sur le plan financier et politique. En 1995, la FAO a publié les grandes lignes internationales pour la réforme et l'orientation des politiques relatives à la pêche. Il s'agit du Code de conduite pour une pêche responsable qui est généralement considéré comme l'instrument de référence en matière d'élaboration des politiques et de gestion dans ce domaine. Sa portée est globale, universelle, ses principes sont ancrés dans le droit international, sa nature est non contraignante. Son objectif est d'aider toute entité à formuler des approches qui permettront d'assurer la durabilité à tous les niveaux. Avec ses 41 pages, il constitue le document le plus court et le plus approprié pour les décideurs politiques concernés partout dans le monde. Il a été traduit dans une douzaine de langues. On a dit beaucoup de bien de cet instrument, mais toute une série d'études et d'articles parus dans les années passées ont démontré que les gouvernements n'ont généralement pas fait grand-chose pour mettre concrètement en pratique ses dispositions.

Un système de gestion officielle des pêches comprend un ensemble de services gouvernementaux qui nécessitent habituellement beaucoup de ressources financières pour parvenir aux résultats escomptés. Dans les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), il a été démontré que 4 % de la valeur totale de la production est un niveau de dépense raisonnable dans ce domaine. La gestion des pêches est une affaire excessivement technique qui nécessite une équipe de techniciens compétents. De nombreux pays en développement sont confrontés à une pénurie de moyens financiers et humains. L'Administration des pêches fonctionne alors dans des conditions fort précaires.

Dans une telle situation, les gens finissent par se résigner et l'objectif d'une gestion durable des pêches cède la place à la routine administrative quotidienne, bien éloignée des exigences d'une réforme du secteur et de plans stratégiques. Et en plus, bon nombre de pays en développement se sont tournés vers les concepts de MSY (rendement maximal durable), la mise en place de TAC (totaux admissibles de captures), de systèmes de quotas, ayant importé ces mesures directement de pays développés et de leur environnement tempéré, et les considérant comme étant apparemment la seule façon « sérieuse » de gérer le secteur des pêches. Or bien peu de ces pays disposent des capacités de recherche indispensables pour pouvoir chiffrer avec certitude l'état des stocks et pour administrer des systèmes aussi compliqués (et discutables). En 2007, un rapport de la Court des comptes de l'Union européenne établissait que l'UE elle-même, dans ses principaux pays de pêche, ne disposait pas des structures nécessaires pour administrer ses TAC, son système de quotas de façon satisfaisante. Il ressort donc qu'on a conseillé à de nombreux pays en développement d'adopter des systèmes de gestion occidentaux complexes qui n'ont aucune chance de se révéler efficaces compte tenu des contraintes évoquées.

En ce qui concerne les pêches traditionnelles, nous observons généralement que les pêcheries qui étaient gérées selon des règles communautaires avant

GILLES HOSCH



Bateaux artisans débarquant leurs prises au port de Dar-es-Salaam, Tanzanie.
Beaucoup de pays en développement doivent faire avec des moyens financiers et humains réduits

les indépendances nationales sont passées sous la juridiction des nouvelles autorités centrales à la fin de l'époque coloniale. Des systèmes qui avaient parfois fonctionné pendant des siècles sont passés à la poubelle et ont été remplacés par des dispositifs centralisés qui ont souvent fait plus de mal que de bien. Il ne faut pas généraliser mais nous constatons dans bien des cas que des systèmes de gouvernance communautaire des pêches bien établis (certains étant véritablement

... Il serait utile de voir les systèmes de gestion qui ont existé par le passé et qui étaient élaborés et contrôlés par les communautés elles-mêmes.

des systèmes fondés sur des droits) ont été remplacés par des mécanismes centralisés qui ont contribué à libéraliser l'accès aux pêcheries côtières, lesquelles étaient auparavant réglementées et surveillées localement via des structures communautaires plus ou moins formelles. Le manque de ressources humaines pour intervenir auprès des communautés a été l'une des causes de l'échec des gouvernements dans l'administration centrale des pêches côtières. Ces populations sont en effet parfois éparpillées sur des milliers de kilomètres ou dans des centaines d'archipels qui parsèment les vastes espaces maritimes.

Les pays qui n'ont pas vraiment les moyens ne doivent pas espérer grand-chose des systèmes de gestion qui font largement appel aux sciences et aux technologies. Les pays en développement qui ne peuvent consacrer de gros budgets à la gestion des pêches devraient cependant déterminer individuellement le mélange d'outils simples et solides qui sera le mieux adapté à leur situation particulière. Ce n'est pas parce qu'on a des moyens limités qu'il faut bâcler la gestion des pêches ; malheureusement c'est souvent le cas dans la pratique.

Dans un premier temps, il serait utile de voir les systèmes de gestion qui ont existé par le passé et qui étaient élaborés et contrôlés par les communautés elles-mêmes. Certains ont été très efficaces pour limiter l'accès, protéger les frayères,

les cycles de reproduction, les juvéniles, les espèces emblématiques. Travailler avec les communautés côtières conduit à leur transférer une part de la charge de la gestion, ce qui implique directement les parties prenantes primaires dans les efforts de conservation et de gestion durable des ressources qui les font vivre. Le passage d'un modèle en place à un nouveau demande du temps, de la volonté, des ressources ; mais c'est vrai pour toute transition. Certains pays comme les Samoa ont déjà montré à tous d'excellents exemples de réforme des pêches côtières, en remettant les communautés locales au centre des opérations, en leur confiant les droits et devoirs de la gestion et de la protection des ressources qui sont à la fois les leurs et celles de la nation.

Dans un second temps, on observera la spirale de complexité générée par les diverses mesures de gestion adoptées. Dans bien des cas, les nouvelles lois et réglementations n'ont guère contribué à rendre la gestion des pêches plus simple et plus pragmatique mais au contraire plus compliquée, malgré l'expérience passée.

Évaluation des stocks

Les pays qui n'ont pas la capacité de réaliser des évaluations fiables devraient s'abstenir d'adopter et de mettre en œuvre des systèmes avec TAC et quotas. Dans des conditions limites, ceux-ci n'ont aucun sens, et ils présentent le danger d'augmenter les attributions sous prétexte qu'il peut y avoir de grosses marges d'erreur. Au lieu de contrôler ce qui sort de l'eau (les outputs), les Administrations feraient bien de s'en tenir au contrôle des intrants, qui peut être effectué dans le cadre de mécanismes (communautaires) fondés sur des droits, lesquels sont généralement préférés pour traiter les problèmes liés à la surcapacité. En matière d'intrants, la première limite est celle de l'accès, sous forme de système de permis obligatoires. Si cela est un moyen pratique pour les flottes industrielles et semi-industrielles, souvent ce n'est pas le cas dans les pêches artisanales.

Avec des mécanismes simples de collecte de données relatives aux indicateurs biologiques essentiels (captures par unité d'effort, distributions de fréquences de tailles, diversité des espèces dans les captures, tailles moyennes), on peut rassembler des informations

solides pour suivre et gérer les pêcheries côtières avec une connaissance et une confiance convenables. Il suffit de plans d'échantillonnage simples, de quelques énumérateurs placés dans des endroits stratégiques, de quelques personnes au centre pour traiter et évaluer l'information. Au lieu de faire, à la manière occidentale, une collection complète d'instantanés pour savoir combien il y a de poissons dans la mer, on aura recours à ces indicateurs afin de faire ressortir au fil du temps les tendances qui donneront une idée tout aussi bonne sur le comportement de la ressource. De ces connaissances pourront (et devront) découler des mesures de gestion appropriées et évolutives.

Il faudra aussi mettre en place des plans de gestion pour des pêcheries spécifiques. Le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO présente ce genre d'approche. L'examen 2009 de sa mise en œuvre (avec une attention particulière pour l'Afrique) a fait apparaître que très peu de pays ont mis en place de bons plans de gestion, ce qui diminue leur capacité à réguler, à surveiller, à ajuster de façon cohérente les mesures destinées aux stocks homogènes. Les plans de gestion au niveau communautaire devront être courts, simples et pragmatiques.

Dans bon nombre de pays, la petite pêche constitue en fait pour des populations rurales pauvres un filet de sécurité, que d'autres appellent aussi parfois « piège à pauvreté ». Dans certains pays, la pêche artisanale est un choix de vie depuis des générations, profondément ancré dans les échanges culturels et sociaux qui structurent ces communautés. C'est donc souvent une bouée de sauvetage en dernier recours, parfois une activité professionnelle choisie et productive, génératrice de nombreux emplois, fournisseuse de grandes quantités de poisson, d'importantes valeurs ajoutées en aval, d'effets économiques multiplicateurs, de communautés sociales saines, de commerce intrarégional et international. La pêche artisanale contribue aussi grandement à la sécurité alimentaire nationale et régionale.

En 2007, la FAO estimait que 40 millions de personnes à travers le monde vivaient de la pêche artisanale, que 123 millions vivaient d'activités connexes (transformation, commerce...), non compris les pêcheurs occasionnels. Les auteurs

du rapport *Les Milliards engloutis : la justification économique pour une réforme des pêches* soulignent que ces chiffres sont probablement largement sous-estimés. La population mondiale de pêcheurs artisans augmente plus vite que la population humaine totale. Les centres de croissance se situent en Afrique et en Asie.

Les communautés de pêche établies sur le littoral sont parmi les plus vulnérables de tous les groupements humains. Dans la profession la plus dangereuse du monde, elles sont à la merci des éléments et confrontées à toutes sortes de difficultés : changement climatique, diminution de la ressource, faible niveau d'instruction, manque de services de sanitaires et sociaux, accès réduit aux infrastructures et aux marchés, absence d'autres débouchés professionnels ; et tout cela notamment parce que souvent leur voix ne porte pas assez dans l'arène politique nationale. Beaucoup de communautés de petits pêcheurs subissent les stratégies de développement national, au lieu de participer activement à leur élaboration et contribuer à façonner l'avenir de leurs moyens d'existence. Dans de nombreux cas, les stratégies nationales négligent, laissent de côté ces populations côtières et ne les impliquent pas dans des projets fonctionnels de développement sociétal.

En diverses parties de l'Afrique, nous avons assisté au développement de vastes marchés à l'exportation pour des produits

Dans bon nombre de pays, la petite pêche constitue en fait pour des populations rurales pauvres un filet de sécurité...

de la pêche, avec l'arrivée concomitante de flottilles étrangères, d'investissements étrangers, de quelques installations à terre pour la transformation et le conditionnement, de courtiers... Et avec tout cela, les débarquements des pays en développement contribuaient de plus en plus à la production mondiale des pêches. À la fin des années 1980, pays développés et pays en développement produisaient à peu près les mêmes volumes de captures marines ; maintenant les pays développés

représentent moins du tiers, les pays en développement tout le reste.

Les captures et les exportations augmentent, les prix à l'exportation s'envolent tandis que les communautés de petits pêcheurs sont coincées dans leur pauvreté, confrontées à des difficultés économiques croissantes du fait de l'amenuisement des stocks. Il semble que la pauvreté dans le secteur de la pêche soit aussi intimement lié à l'augmentation du nombre de pêcheurs en Afrique et en Asie (les deux continents où les pêcheurs gagnent le moins). Il est évident qu'en Afrique la montée des prix des produits de la pêche ne se répercute pas au niveau du pêcheur de base et des communautés de pêcheurs artisans en général.

Les retombées économiques (*trickle-down effects*) des investissements étrangers directs (le saint Graal des banques de développement) paraissent bien minces. Avec des scénarios où ces IED s'accompagnent intimement d'allègements fiscaux, d'établissements en zones de libre-échange, de prix de transfert, les bénéfices pour le Trésor public et l'économie nationale en général seront probablement en bonne partie confisqués. Et ce pourrait même représenter une perte sèche pour la richesse nationale. Les profits sont captés par un petit nombre d'individus tandis que les coûts et répercussions de l'amenuisement de la ressource notamment sont supportés par la société, et les communautés de pêcheurs artisans en particulier.

Un document de travail de l'OCDE (2008) fait apparaître qu'il n'y a peut-être que très peu de relation directe entre le commerce international des produits de la pêche et la lutte contre la pauvreté dans l'Afrique subsaharienne. Les données qui y sont présentées révèlent qu'il n'existe pas de relation démontrable entre commerce du poisson, croissance économique et lutte contre la pauvreté. Ses auteurs affirment que cela est dû à la faiblesse des retombées positives ou leur absence, à l'inexistence d'un effort de redistribution des revenus générés par ces exportations jusqu'aux segments les plus pauvres de la population.

Il apparaît clairement que les accords de pêche, les accords de libre-échange, les investissements étrangers directs, le développement du commerce des produits

de la pêche ne peuvent être considérés comme des outils privilégiés pour parvenir aux Objectifs du millénaire pour le développement en ce qui concerne les pêches artisanales et les populations qui dépendent de ces activités. En omettant de tenir compte de l'existence même de ces communautés, les gouvernants ratent l'occasion de faire des pêcheurs artisans et de leurs communautés des agents de la croissance économique et du développement humain. Dans des communautés d'îles du Pacifique-Sud, des hommes et des femmes de la pêche peuvent mener une vie digne ; dans une bonne partie de l'Afrique, pourquoi cela reste-t-il un objectif insaisissable ? 3

Pour plus d'information



www.oecd.org/departement/0,3355,fr_2649_33901_1_1_1_1_1,00.html

OCDE-Direction des Échanges et de l'Agriculture

www.fao.org/fishery/fr

FAO-Département des pêches et de l'aquaculture

www.acpsec.org/en/fisheries/FR%20Final%20DRAFT%20Meeting%20Report%20-%20version%2016%20-%20no%20annexes.pdf

Rapport de la première réunion des Ministres ACP en charge de la pêche

Des racines et des ailes

Le double regard de l'interdisciplinarité fait mieux apparaître l'intérêt des communautés en ces temps de mondialisation

Cet été, l'une de nos chaînes TV nationales avait installé ses caméras à bord d'un express côtier de la compagnie Hurtigruten et avait suivi son trajet d'une semaine de Bergen à Kirkenes. Elles filmaient en continu, avec très peu de commentaires. Le résultat a dû entrer dans le Livre Guinness des records dans la catégorie du plus long programme de télévision. On aurait pu croire qu'il aurait ennuyé : jamais une émission TV en Norvège n'a fait une telle audience.

Cette émission a ouvert les yeux à beaucoup de Norvégiens, au sens propre comme au figuré. Un vieux monsieur de 85 ans qui était interrogé a dit que c'était le programme le plus merveilleux qu'il ait jamais vu à la télévision, et qu'il n'avait pas dormi toute une semaine après. Les téléspectateurs voyaient défiler en temps réel un flux constant d'images sur les merveilleux paysages naturels que longeait le navire. Ils pouvaient aussi observer l'activité locale à chaque escale pour embarquer ou débarquer des passagers et du fret, et les prestations artistiques données par des gens de la région sur les quais.

Nous avons parlé de cette émission pendant plusieurs semaines cet été. Cela nous mettait vraiment de bonne humeur, jusqu'à l'horrible fusillade de l'île d'Utøya qui a tout brisé, et pour laquelle nous peinons toujours à trouver une explication. Brutalement, en l'espace de quelques heures, l'image que nous faisons de nous-mêmes et de notre pays a été détruite, sans doute pour toujours.

Cet article va parler des images que nous nous faisons de la côte, de la filière pêche, des gens de ces communautés, de leur effet sur nous, de ce que nous devenons à cause d'elles. Pour commencer, voici quelques réflexions sur ma conception des images. Les images sont ce que nous lisons dans ce que nous voyons. Elles nous

permettent de reconnaître ce que nous observons. Elles transforment un objet ou un événement observable en quelque chose dont nous avons déjà une idée. Les images ont des conséquences sur ce que nous faisons dans le monde réel. Quand les sociologues débattent de cette question, ils évoquent souvent le théorème de Thomas : « Si les hommes considèrent des situations comme réelles, alors elles le deviennent dans leurs conséquences ». C'est pour cela que les images deviennent souvent des prophéties autoréalisatrices, comme disait le sociologue Robert Merton.

... nos images doivent être explicitées. Il ne faut pas qu'on les considère comme des représentations véritables du monde.

Explicitement les images

C'est pourquoi les théoriciens de la gouvernance (dont je pense faire partie) disent que nos images doivent être explicitées. Il ne faut pas qu'on les considère comme des représentations véritables du monde. Ce sont des constructions de notre propre mental, et il est toujours possible de regarder les choses de bien des manières différentes. Par exemple, ma collègue Bonnie McCay affirme qu'il ne faut pas croire que l'exploitation des biens communs finira nécessairement en tragédie, pour parler comme Garrett Hardin.

Et si nous regardions ces communs comme un comédie, pour utiliser une autre vieille intrigue théâtrale comme métaphore ? Si l'image passait de la tragédie à la comédie, les implications de notre façon de concevoir la surpêche et de traiter le problème seraient très différentes.

Je ferai appel à d'autres images de ce genre à propos des côtes et des

*Cet article a été écrit par **Svein Jentoft** (svein.jentoft@uit.no), Collège des sciences de la pêche, Université de Tromsø, Norvège, à partir d'un débat au colloque sur Les pêcheurs du Nord : cultures, économies et gestion pour répondre au changement, Alaska, 14-17 septembre 2011*

communautés. L'idée est la même : la façon de regarder les choses est importante, pour ce que nous allons penser de ces éléments et pour le contenu des politiques que nous allons élaborer dans ce domaine. En 1966, Ottar Brox (maintenant un grand ancien de la sociologie norvégienne) publiait un livre intitulé *Que se passe-t-il au nord de la Norvège ?* Cet ouvrage est parvenu à modifier notre représentation de la filière pêche, et même de cette région en général. À l'époque, ce Nord avait un caractère plus rural qu'aujourd'hui. Les gens étaient habituellement petits pêcheurs et petits agriculteurs à la fois ; c'était une économie de subsistance pour nourrir la famille. Or les gouvernants avaient les yeux fixés sur le produit intérieur brut (PIB) et s'inquiétaient de la contribution relative du Nord à l'économie nationale. Par rapport à d'autres régions, le Nord ne produisait pas autant qu'on aurait pu espérer de sa démographie. Ils estimaient que la solution était dans l'industrialisation de la pêche et dans l'urbanisation. Ils considéraient qu'ils allaient rendre service aux gens du Nord en les aidant à quitter leurs villages de pêche isolés pour prendre un travail plus rémunérateur en ville.

Troublé par cette politique et par les effets produits sur son village d'origine, Brox a conclu que le gouvernement devait opter pour une autre vision des choses : ne

pour le point de vue des communautés, Brox est un héros (et il a de nombreux adeptes sur le littoral et chez les universitaires et autres intellectuels) ; et c'est aussi mon héros. Mais si vous le considérez d'un point de vue sectoriel (ce que les leaders de la filière pêche et les gouvernants ont tendance à faire), il apparaît comme un incorrigible romantique.

À propos des communautés de pêche, j'ai emprunté au sociologue français Raymond Boudon la distinction entre système d'interdépendance et système fonctionnel. Le système d'interdépendance se caractérise par la concurrence ; ici au fond les gens se gênent tous mutuellement, et leurs relations ne sont pas très solides. Pensons, par exemple, à la queue devant un bus quand un groupe d'inconnus arrive en espérant monter avant les autres pour occuper les meilleures places. Si chacun essaie d'être le premier, la situation va forcément devenir chaotique et conflictuelle. C'est clairement à ce genre de situation que pensait Garrett Hardin : la *tragédie des biens communs* est susceptible de se produire dans un système d'interdépendance.

Voyons maintenant le système fonctionnel. Prenons comme exemple une entreprise, une famille, une équipe de football. Il y a là une organisation et division du travail où les gens sont des membres avec des rôles et des responsabilités. Ici ils doivent coopérer pour parvenir à leurs fins ; plus ils se connaissent et se font confiance, plus il leur sera facile d'atteindre leur objectif.

Qu'en est-il des communautés de pêche ? À quoi ressemble leur système ? Est-ce comme la queue à un arrêt de bus ou comme une équipe de football ? En réalité c'est évidemment un peu des deux ; mais pour les besoins de la discussion à propos des images, disons que c'est ou ceci ou cela et parlons des implications politiques.

Si les communautés de pêche sont comme une queue d'autobus, alors les gens sont une gêne les uns pour les autres ; ils n'ont pas besoin des autres. Moins ils seront nombreux, mieux ce sera : il y aura moins de gens à devoir se partager le même espace, les mêmes ressources. Dans ce cas, tenter de réduire le nombre de personnes actives dans une pêcherie est évidemment considéré comme une bonne chose : ceux qui restent ramèneront plus d'argent à la

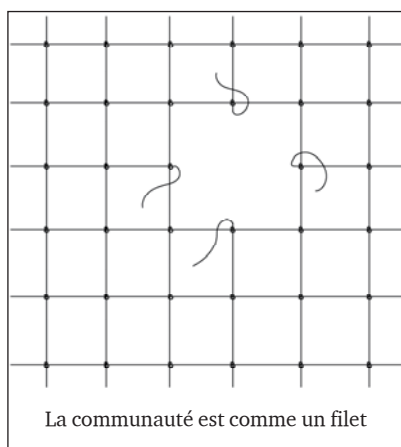
Le gouvernement devait s'attacher à améliorer les conditions au regard desquelles les gens allaient décider de leur lieu de résidence et de leur activité.

plus considérer le Nord comme un ensemble d'industries et de secteurs mais comme un agrégat de communautés locales. Au lieu d'encourager les gens à partir, il devait les aider à créer leur propre emploi. Il devait s'attacher à améliorer les conditions au regard desquelles ils allaient décider de leur lieu de résidence et de leur activité. Le gouvernement devait soutenir la filière via les communautés plutôt que de l'aider directement.

Depuis plusieurs décennies, Brox est un acteur très en vue du débat public en Norvège. Son histoire illustre bien ce que je veux dire à propos des images : si on opte

maison. Et on pense que la communauté va commencer à devenir plus stable tandis que le processus de consolidation suivra son cours jusqu'à trouver un point d'équilibre.

Disons maintenant au contraire que les communautés de pêche sont un système fonctionnel, comme une équipe de football. Ici les gens comptent les uns sur les autres et doivent donc travailler ensemble. La perte d'un membre constitue un problème : lorsqu'un joueur est expulsé, les autres doivent remplir sa fonction. Dans une communauté, la diminution du nombre de personnes va déstabiliser les relations sociales, fragiliser le tissu social, produire peut-être un effet domino capable de provoquer l'effondrement de la communauté. Imaginons la communauté comme un filet : les nœuds sont les gens, les fils sont les relations sociales. Enlevons un nœud : le trou est bien plus grand que la taille du nœud. On voit clairement que les implications politiques diffèrent nettement selon que l'on considère la communauté dans un système ou dans l'autre.



Ma préoccupation suivante c'est la relation entre pêches durables et communautés durables : la culture des populations côtières vue comme une implication ou une prémisse. Qu'est-ce qui vient en premier ? Qu'est-ce qui est la cause, qu'est-ce qui est la conséquence ? La flèche va-t-elle d'une ressource solide vers une communauté solide, ou dans le sens contraire ? Les implications politiques ne sont pas les mêmes dans les deux cas, et voici pourquoi :

Deux perspectives

Si nous croyons que tout doit partir de l'écosystème, nous allons penser que



Ansgar Hansen prépare ses prises au site de débarquement de Manndalen dans le fjord de Lyngen, Nord de la Norvège

tout ira bien tant que la ressource sera protégée. Dans la chaîne causale, il suffirait donc de se préoccuper seulement de la première variable, et les autres suivraient normalement. Point besoin de s'occuper des communautés de pêche : elles prendront bien soin d'elles-mêmes dans la mesure où il y a assez de poisson. La gouvernance des pêches se limite alors à une gestion des ressources halieutiques ; et oublions le reste !

Si le mécanisme fonctionne dans l'autre sens, si les prémisses sont la communauté et sa culture, ce n'est plus la même chose. Il faudra alors viser la communauté, s'occuper directement de sa culture maritime avant de pouvoir maintenir l'écosystème en bonne santé. Sans communauté solide, pas d'écosystème solide. Comment faire ?

Début septembre 2011, j'assistais à une réunion de pêcheurs à Cap Town, Afrique du Sud. Au cours du débat, l'un des responsables a dit : « Nous avons deux gros problèmes dans nos pêcheries : le braconnage et le dysfonctionnement des communautés ». Et il a fait part de nombreuses observations personnelles pour expliquer les liens de cause à effet entre ces deux aspects.

Les pêcheurs qui se sont exprimés à cette occasion attribuaient l'érosion des communautés et le braconnage important à la façon de procéder dans la gestion des pêches de ce pays, en particulier en matière d'attribution des droits de pêche via un système de quotas individuels transférables (QIT). « Nous ne sommes

plus frères et sœurs comme avant ; nous sommes bien contents de nous débarrasser des autres ». J'ai souvent entendu des pêcheurs norvégiens exprimer les mêmes sentiments à propos de notre système de quotas. Le système de gestion a donc apparemment transformé les communautés : c'était un système fonctionnel, c'est devenu un système d'interdépendance ; c'était une équipe de football, c'est devenu la queue à un arrêt de bus.

J'ai fait un jour un exposé sur ces questions aux Îles Féroé. Là-bas, lorsque les gens se réunissent pour une fête, ils se lancent dans une danse en chaîne à laquelle tout le monde participe, se tenant les uns les autres dans les mouvements tournants et chantant des airs très rythmés hérités de lointains ancêtres. Un chant peut contenir plus d'une centaine de versets, généralement avec une morale. Le chanteur principal est appelé *capitaine* ; et on n'entend que les voix et le martèlement des souliers. Pour les participants, cette danse est exaltante et crée un sentiment d'unité. Citons une phrase tirée d'un site Internet : « Il faut entrer dans la danse, et quand elle atteint le bon rythme, la chaîne se soude littéralement et chacun se sent alors uni à un grand tout ».

Cette danse en chaîne est, à mon avis, une belle image de ce que doit être une communauté solide, bien intégrée. Dans mon exposé, j'avais osé dire : « Si vous

voulez maintenir des pêcheries robustes, vous feriez bien de veiller à conserver ces danses traditionnelles ». Je ne suggérais pas qu'il y avait là un lien direct, mais seulement un lien indirect.

Ceci m'amène à la question finale : la mondialisation est-elle une bonne ou une mauvaise chose pour les traditions culturelles des communautés locales ? Vaut-elle mettre fin aux danses en chaîne ? Ces gens vont-ils maintenant se conduire comme une queue à l'arrêt de bus ? Ce serait une mauvaise chose que les gens perdent la mémoire de leurs racines, de leur identité communautaire du fait de la mondialisation. Il serait regrettable que les acteurs économiques soient moins ancrés dans les communautés locales, qu'ils en oublient leurs responsabilités sociales. Et ce ne serait pas non plus une bonne chose que nos enfants trouvent leurs repères moraux uniquement sur Internet. Ceci dit, est-ce que tout ce qui a trait à la mondialisation est nécessairement mauvais ? La mondialisation est-elle une malédiction ou une bénédiction ? Sera-t-elle le signal du réveil dont ont besoin ces populations locales de pêcheurs ?

Nous avons assurément besoin des racines que nous donnent les communautés ; nous avons aussi besoin des ailes que la mondialisation apporte et impose. Nous avons besoin de communautés solides qui raffermissent l'identité des individus. Nous avons besoin des communautés pour la permanence et la stabilité qu'elles apportent. Les communautés nous aident à conserver notre bon sens.

Mais il nous faut également la modernité et la liberté qu'apporte la mondialisation. La mondialisation apporte prospérité, science, nouvelles technologies, échanges culturels. Elle nous a apporté les droits humains ; et ce concept fait maintenant partie du débat sur la question des moyens d'existence dans les pêches artisanales à travers le monde. La mondialisation nous a aussi donné le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture).

Notre conclusion c'est que nous avons besoin à la fois des communautés et de la mondialisation. Ce n'est pas une bonne idée de retenir un élément et pas l'autre. C'est une erreur de croire que les

CAMILLA BRATTLAND



Morues fraîches en train de sécher sur des râteliers en bois dans le fjord de Lyngen. Les gens étaient traditionnellement à la fois petits pêcheurs et petits agriculteurs

communautés locales et les pêches artisanales sont par nature arriérées. Avec la mondialisation, elles peuvent être très pointues dans leurs façons de fonctionner, de communiquer, de produire, de servir les marchés.

Il est difficile de trouver meilleure expression de la mondialisation que la prolifération des téléphones portables en Afrique du Sud. On m'a dit que des petits pêcheurs qui sont démunis de tant de choses se servent de cet instrument pour obtenir des informations sur les marchés. On m'a également dit qu'ils l'utilisent pour s'avertir mutuellement de l'arrivée imminente d'une inspection. Cela montre bien l'ambivalence qui accompagne la mondialisation : elle peut être à la fois bonne et mauvaise, et remettre en cause nos valeurs sociales.

Je suggère qu'on fasse un sujet de recherche de ce qui suit : comment les communautés peuvent devenir plus compétentes et plus actives dans l'espace mondialisé tout en gardant leur capacité à fournir à leurs membres des repères moraux, un sentiment d'appartenance, un chez soi ; comment faire pour saisir les opportunités de la mondialisation en évitant ses dangers.

Cet article n'a pas traité de la communauté de pêche *en soi* mais de la conception qu'on en a, et surtout de l'image qu'on se fait des choses et qui modèle notre action dans l'arène politique. Je pense qu'il ne faut pas s'attacher à une seule image, qu'il faut en contempler le plus possible car cela nous ouvrira des choix politiques plus larges. Face à la mondialisation, les communautés doivent faire preuve d'imagination. Ce n'est jamais facile de naviguer entre des images multiples : cela peut nous désorienter. Les images ne sont pas bonnes ou mauvaises mais seulement plus ou moins utiles. Le lecteur connaît peut-être ce dessin ambivalent qui peut faire apparaître soit une femme âgée, soit une jeune femme suivant la façon de regarder. Il est impossible de voir les deux à la fois, ou d'identifier une femme d'âge moyen.

Doit-on alors obligatoirement choisir entre les deux images contrastées dont on vient de parler ici, sans pouvoir les contempler en même temps ? Si on appuie suffisamment le regard, verra-t-on apparaître la communauté comme jamais auparavant ?



L'interdisciplinarité :
deux perspectives en une seule ?

D'un point de vue analytique, nous devons sans doute regarder les communautés de pêche d'abord d'une façon puis ensuite de l'autre. C'est en partie pour cela que la science a été divisée en disciplines. Lorsque les économistes s'attardent sur les communautés (ce qu'ils font rarement), ils aperçoivent la queue à l'arrêt de bus, alors qu'un sociologue ou un anthropologue y verra la danse en chaîne. Mais les perspectives disciplinaires sont trop étroites pour le monde réel : c'est pour cela qu'il peut être risqué d'y lâcher des universitaires. Dans le monde réel, ils ne peuvent pas développer leur argumentaire aussi facilement que dans leur salle de cours.

Ouverture d'esprit

Il faudrait davantage d'interdisciplinarité pour répondre à de multiples défis : protection de l'environnement, éradication de la pauvreté, développement des communautés locales. Mais si, pour les raisons évoquées à propos de l'image des deux femmes, il n'est pas possible d'y parvenir, on devrait au moins encourager la multidisciplinarité et essayer ensuite d'harmoniser les initiatives politiques.

Nous devrions en tout cas faire des efforts pour connaître les images des autres car nous saurions alors d'où nous venons quand nous défendons tel ou tel point de vue. Pour cela, on devrait franchir les frontières disciplinaires plus que cela se fait aujourd'hui. Cela est possible, cela vaut le coût. Pour parler de ma propre expérience, travaillant avec des biologistes, je ne suis

pas devenu moi-même un biologiste mais je crois que je suis devenu meilleur sociologue. Et j'espère que cela a été la même chose pour eux.

Comme nous semblons tenir aux frontières de nos disciplines respectives, nous ne rendons pas comme il conviendrait service aux communautés et aux décideurs politiques car, de ce côté, on ne peut pas se permettre de s'enfermer dans le tunnel de telle ou telle discipline. De ce côté, on est confronté à des dilemmes bien réels, on doit faire des choix dont on mesure parfois

Comme nous semblons tenir aux frontières de nos disciplines respectives, nous ne rendons pas comme il conviendrait service aux communautés et aux décideurs politiques...

mal les répercussions. On doit tenter au mieux de trouver un équilibre entre les implications politiques de perspectives contradictoires.

Je considère que c'est là l'essence même de la gouvernance. La gouvernance exige une ouverture d'esprit sur différents points de vue, la volonté de tirer les enseignements du monde réel et de la pensée analytique. Ceux qui ont la charge de la gouvernance des pêches ont besoin des images alternatives qu'utilisent diverses disciplines de la communauté universitaire et scientifique mondiale car elles les aideront à voir dans une lumière plus vive les choix auxquels ils sont confrontés ; et ça c'est une bonne chose. 3

Pour plus d'information



en.wikipedia.org/wiki/Ottar_Brox

Ottar Brox

www.cess.paris4.sorbonne.fr/dossierhtml/pg-boudon.html

Raymond Boudon

www.faroeislands.com/Default.aspx?pageid=9709

Danse en chaîne

www.youtube.com/watch?v=wgFa0JJYM0s

Danse en chaîne - Vidéo

Pas si rose que ça

L'expansion massive de la salmoniculture industrielle en Patagonie répète la crise d'il y a trois ans à Chiloé

Le saumon est l'une des espèces les plus consommées aux États-Unis, en Europe et au Japon. La demande a entraîné une augmentation de 300 % de la production mondiale de salmonidés, dont 60 % (1,2 million de tonnes) provient de l'aquaculture. Les deux tiers du saumon d'élevage sont le fait de la Norvège et du Chili.

Les élevages industriels de salmonidés constituent l'une des principales sources de maladie du poisson dans les zones côtières tempérées. Selon un article paru dans le *New York Times* du 30 juillet, le virus de l'anémie infectieuse du saumon (ISA) qui a ravagé les côtes sud du Chili entre 2007 et 2010 a été apporté par des œufs contaminés en provenance de Norvège. Deux jours plus tard, un éditorial de ce même quotidien affirmait que « l'élevage du saumon est un problème partout » mais que les pratiques de ce secteur au Chili sont « dramatiques et insoutenables ».

Cette crise sanitaire majeure dans les eaux chiliennes a été provoquée par la diffusion rapide du virus ISA, survenue après une propagation massive d'un ectoparasite - le poux de mer (*Caligus sp.*) - dans des cages surpeuplées. Cela a déclenché la plus grave crise environnementale, productive et sociale qu'aient jamais connue les régions de Los Lagos et d'Aysen, avec la destruction irréversible de leur intégrité sanitaire et une chute de 50 % de la production du saumon atlantique (*Salmo salar*). Les pertes financières ont été de 2 000 millions de dollars, et 26 000 emplois ont disparu, la plupart tenus par des femmes embauchées dans les ateliers de transformation locaux exportant surtout vers les États-Unis, le Japon et l'Europe.

La crise provoquée par le virus ISA a été le résultat de vingt années de

pratiques sanitaires et environnementales aberrantes dans la filière salmonicole du Chili. Il existe maintenant 19 nouvelles maladies virales et bactériennes dans les écosystèmes aquatiques côtiers du sud du pays, là où cette monoculture industrielle a été établie. En plus, les effets cumulés de la pollution chimique et organique a produit une eutrophisation des masses d'eau de la région, et une désertification. La présence chronique de blooms toxiques de microalgues a eu un impact important sur la santé publique, sur l'environnement marin, sur les activités des communautés

Les élevages industriels de salmonidés constituent l'une des principales sources de maladie du poisson dans les zones côtières tempérées.

de pêche artisanale qui vivent de la culture de bivalves et autres fruits de mer.

Protection gouvernementale

Trois décennies de politiques néolibérales orthodoxes au Chili ont permis à la filière salmonicole de s'étendre de façon exponentielle entre 1990 et 2007, jusqu'à représenter 36 % de la production mondiale. Grâce à d'abondantes subventions gouvernementales et à la protection des investissements étrangers, ce secteur a prospéré.

D'autres facteurs y ont contribué : réglementation faible en matière d'environnement, de santé publique et de travail, main-d'œuvre abondante et bon marché, accès direct aux farines et huiles de poisson chiliennes et péruviennes, présence de vastes réserves d'eau douce (lacs, rivières, estuaires) dans le grand sud du Chili pour l'élevage de smolts (saumons

Cet article a été écrit par **Juan Carlos Cardenas N.** (jcc@ecocéanos.cl) et **Patricio Igor Melillanca** (patricio@ecocéanos.cl), Centre Ecocéanos, Chili

juvéniles). À cela s'ajoutait la mise à disposition de concessions aquacoles, gratuitement et à perpétuité, sur 3 000 km de côtes, archipels, baies et fjords protégés et non pollués dans le grand sud.

Avant le déclenchement de la mégacrise de 2007, la production annuelle de salmonidés d'élevage avait atteint 660 000 tonnes, soit une valeur de 2 470 millions de dollars. On estime que la production de la saison 2011 dépassera 550 000 tonnes, avec des exportations évaluées à 3 milliards de dollars. Et commencera la seconde phase d'expansion d'une industrie qui exporte 98 % de sa production.

Ce scénario déclenche des annonces optimistes de la part de grands consortiums chiliens et une forte jubilation chez les banquiers. Il donne lieu, par contre, à un certain nombre de préoccupations au Sous-Secrétariat des pêches, étant donné que l'objectif est de pousser la production annuelle jusqu'à 1,5 million de tonnes (valeur 5 milliards de dollars) à l'horizon 2019. Si ces chiffres sont atteints, le Chili ravira à la Norvège la place de premier producteur mondial de salmonidés d'élevage. Actuellement, 10 grosses entreprises (notamment des transnationales norvégiennes, espagnoles et japonaises) représentent à elles seules 56 % de la production en volume et 57 % en valeur.

La filière salmonicole n'est pas parvenue à augmenter sa productivité dans les régions où elle était traditionnellement implantée...

Dans ce contexte d'expansion accélérée de la production et de restructuration de la filière du saumon au Chili, divers groupes économiques et conglomérats du secteur de la pêche qui ont des liens avec le secteur minotier font pression pour accéder à « l'or rose ». Le chemin de l'expansion passe par des fusions et acquisitions, en particulier pour les entreprises qui n'ont pu obtenir des capitaux à la Bourse ou qui ne sont pas parvenues à restructurer leurs dettes.

Le groupe Brescia du Pérou et diverses sociétés d'investissement américaines, européennes et asiatiques tentent actuellement de prendre le contrôle de

plusieurs entreprises de production et d'exportation de saumon au Chili. Cermaq et Austevoll Seafood ASA (Norvège) et le groupe Cooke Aquaculture (Canada) espèrent accroître leur présence dans l'industrie chilienne, via l'achat d'entreprises qui ont perdu de leur valeur ou l'établissement de partenariats stratégiques.

La filière salmonicole n'est pas parvenue à augmenter sa productivité dans les régions de Los Lagos et d'Aysen où elle était traditionnellement implantée, et où les sites d'élevage occupent déjà 60 % et 40 % respectivement du littoral. La réglementation mise en place après la crise n'autorise plus l'octroi de nouvelles concessions dans ces secteurs. Les plans gouvernementaux se sont donc tout naturellement tournés vers les régions préservées de Magallanes et de l'Antarctique pour pousser, au cours des huit prochaines années, la production de 6 000 tonnes à 80 000 tonnes, soit une croissance de 1 300 %. Pour atteindre cet objectif, les industriels ont demandé 1 600 nouvelles concessions, ce qui ferait passer de 220 à 4 200 hectares leur emprise sur les côtes patagoniennes. Ils cherchent parallèlement à développer leur production de smolts en tirant parti des rivières andines non polluées et des lacs de la région du Bio Bio, d'Araucania et de Los Lagos, territoires revendiqués par le peuple mapuche.

Résistances

Cela ajoutera un nouvel élément au conflit entre les acteurs de l'expansion de la filière salmonicole et les organisations de pêcheurs artisans et des peuples autochtones, plus le secteur touristique local. Il y a aussi l'opposition d'organisations de la société civile et des communautés côtières de la Région de Magallanes qui lèvent le ton depuis plus de quatre ans contre le développement de cette monoculture industrielle.

Le 10 août 2011 à Oslo paraissait une déclaration conjointe signée par les personnes suivantes : Andrew Kroglund, président du conseil d'administration du Forum norvégien pour l'environnement et le développement (ForUM), Bård Mikkelsen, président du conseil d'administration de Cermaq ASA, Lars Haltbrekken, président du conseil d'administration des Amis de la Terre-Norvège et Hans Petter Graver,

directeur du Point de contact national norvégien pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et également doyen de l'Université d'Oslo, professeur de droit privé. Cette déclaration était le résultat d'une médiation entreprise par le Point de contact national suite à une plainte officielle déposée le 19 juin 2009 contre Cermaq ASA au motif que cette entreprise avait agi en violation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Le gouvernement norvégien est l'actionnaire majoritaire dans cette multinationale qui opère au Chili sous le nom de Mainstream. La plainte à l'encontre de Cermaq ASA soulignait qu'elle « n'avait pas pris en compte de façon adéquate » les droits des peuples autochtones au Chili et au Canada. Dans le cas de Mainstream au Chili, la plainte portait sur la discrimination à l'égard des femmes et sur des « licenciements non justifiés et des tentatives pour empêcher la libre organisation des employés en syndicats ». Tout au long du processus de médiation, l'entreprise a récusé les accusations portées par les organisations citoyennes. Dans la déclaration conjointe cependant, Cermaq ASA reconnaissait que « la filière aquacole chilienne, y compris à Cermaq, aurait dû être gérée d'une manière plus durable avant la crise sanitaire de 2007 ». Elle admettait également qu'il « existe un lien entre la façon dont l'aquaculture a été menée au Chili et la propagation de la maladie des poissons qui a conduit à l'effondrement de ce secteur en 2007 ». Elle mettait même le doigt sur la source du problème : « La croissance rapide de la filière, couplée à un manque de régulation, les autorités nationales n'ayant pas de réglementation adéquate concernant les conditions biologiques et opérationnelles au Chili ».

Droits du travail et autochtones

Cermag ASA affirmait avoir « intégré les droits humains dans les directives de l'entreprise pour la responsabilité sociale et le respect des droits humains conformément aux directives de l'OCDE Chap. II, 10-12 et Chap. IV, s'engageant ainsi à ne pas porter atteinte aux droits humains d'autrui et à remédier aux violations des droits humains où qu'ils se produisent dans le cadre de ses



Manifestation à Puerto Varas, Chili, lors d'une visite du prince héritier et du ministre du commerce de Norvège en janvier 2008

propres opérations ou de sa chaîne d'approvisionnement ». Cermaq s'engageait aussi à « respecter les droits des autochtones en conformité avec la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail et la Déclaration des Nations unies sur les peuples autochtones (UNDRIP). Ses opérations dans les zones à peuplement autochtone au Chili, au Canada et en Norvège seront conformes aux dispositions de ces accords ».

L'entreprise s'engage à « respecter et promouvoir les droits des travailleurs dans les pays étrangers comme en Norvège, tels qu'énoncés dans les huit conventions fondamentales de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, y compris le droit à la liberté d'association et à la négociation collective ». Et, pour finir, Cermaq ASA s'engage à poursuivre le développement de ses indicateurs qualitatifs et quantitatifs « en s'appuyant notamment sur des sources à la fois internes et externes, y compris des groupes qui peuvent être touchés par les activités de l'entreprise ».

Ce *mea culpa* confirme la véracité des accusations portées pendant plus de dix ans par des organisations de citoyens, de pêcheurs artisans, de communautés côtières, de peuples autochtones, qui continuent la lutte pour mettre un terme aux abus, aux mauvaises pratiques qui accompagnent l'expansion de la salmoniculture industrielle par des firmes transnationales dans le sud du Chili. Il faut rappeler que toutes les accusations

portées et toutes les informations fournies par des organisations citoyennes, par des parlementaires au niveau national et dans les chambres chiliennes et norvégiennes, et lors de réunions d'actionnaires à Oslo avaient été systématiquement rejetées tant par les industriels du saumon que par les gouvernements.

Le Centre Ecocéanos a bien fait remarquer que cette déclaration conjointe n'aura de valeur que si les engagements ainsi exprimés par Cermaq ASA et par le gouvernement norvégien dépasseront le stade des promesses et se transformeront en actions concrètes et vérifiables. Pour cela il faudra que les Points de contact nationaux pour les Principes directeurs de l'OCDE en Norvège et au Chili, les Amis de la terre et le ForUM deviennent garants du respect de ces promesses au Chili et au Canada. Sinon le texte de cette déclaration ne vaudra pas plus cher que le papier sur lequel elle est rédigée.

Le premier défi pour Cermaq ASA sera d'agir dans la transparence en respectant les droits des citoyens chiliens, des communautés côtières, des pêcheurs artisans, des syndicats, des mères qui travaillent et de la communauté mapuche. La question fondamentale c'est le droit d'accès à une information exacte, adéquate et à jour sur le comportement de Cermaq ASA et sur les normes qu'elle applique dans ses opérations au Chili. Le second défi sera la façon d'agir de Cermaq ASA et de sa filiale Mainstream compte tenu des ambitions de la filière salmonicole industrielle, de l'expansion massive qu'elle envisage dans la Patagonie chilienne. C'est là un aspect fondamental étant donné qu'en novembre 2010 les pratiques illicites d'une entreprise locale ont causé une première apparition du virus ISA dans les provinces de Magallanes et de l'Antarctique chilien, ce que le Service national des pêches a cherché à dissimuler.

Les pressions exercées par des organisations citoyennes et les preuves fournies par des médias locaux ont fait apparaître que la production du centre d'élevage infecté était excessive, avec des densités de stockage trois fois supérieures à la maximale permise. Et en plus on utilisait des incinérateurs flottants non autorisés ; et des quantités massives de poissons infectés crevés étaient déversées dans des décharges

urbaines non agréées. Il faut également noter que du saumon infecté était transformé pour une consommation humaine directe dans le pays ou à l'exportation.

Tout cela montre que le nouveau cadre réglementaire de la *Salmoniculture 2.0* est uniquement de la propagande à l'usage de l'opinion publique, et que l'État chilien abdique son rôle de régulateur. **3**

Pour plus d'information



oecdwatch.org/cases-fr/Case_166/view?set_language=fr

ForUM et Amis de la Terre-Norvège contre Cermaq ASA

hugin.info/134455/R/1537756/469546.pdf
Déclaration conjointe de Cermaq ASA, Amis de la Terre-Norvège et ForUM

norvege.ci/News_and_events/La-Norvege-renforce-son-instance-de-recours-quant-aux-responsabilites-sociales-des-entreprises/
Point de contact national de l'OCDE

Un grand bond en avant

Réponse à un article relatif à la Politique des pêches en Afrique du Sud publié dans le numéro précédent de *SAMUDRA*

Lors du Sommet mondial sur le développement durable en 2002, un groupe de Sud-Africains du milieu de la pêche artisanale s'était réuni pour débattre de la politique des pêches. Sur le moment, l'impact politique de cette rencontre à Johannesburg a été minime (sinon inexistant). Elle a cependant déclenché un processus de la société civile sans précédent visant à trouver des solutions aux problèmes de la pêche artisanale en Afrique du Sud. Pour pouvoir débattre convenablement du projet de Politique relatif à la pêche artisanale (2010), nous devons accorder toute la place qui convient aux dix années de militantisme citoyen et au processus gouvernemental pour le changement. L'article *Des mesures de façade* signé de Oliver Shultz dans le numéro 59, juillet 2011, de la revue *SAMUDRA* n'évoque pas ce passé ; le lecteur a donc une vision incomplète du mouvement en faveur d'une pêche sud-africaine fondée sur le respect des droits humains.

En tant qu'acteurs importants de la société civile étroitement engagés depuis dix ans auprès des communautés de pêche et dans des actions de lobbying auprès des pouvoirs publics, nous aimerions présenter ici notre point de vue sur cette politique et sur le processus qui la sous-tend. Avant de commencer, disons que notre rôle en tant qu'acteurs de la société civile est très différent de celui des universitaires. Tout ce que nous faisons concerne les droits des gens de la pêche. Pour cela nous devons naviguer dans un environnement politique et économique complexe et chercher la meilleure voie possible en direction d'une nouvelle politique des pêches qui, pour la première fois en Afrique du Sud, reconnaîtrait les droits des communautés de petits pêcheurs. La pauvreté, la violence et des destructions font partie du quotidien de milliers de pêcheurs : l'urgence du

changement est donc immédiate. Cette réalité fait que la société civile concernée est toujours sous pression, ce qui n'est tout simplement pas le cas pour les universitaires. Notre seule option dans l'Afrique du Sud d'aujourd'hui c'est de militer en faveur de la meilleure réforme envisageable, en sachant bien que la lutte continuera une fois cette politique entérinée.

Le gouvernement a sorti son projet de Politique relative à la pêche artisanale en décembre 2010 pour recueillir les observations du public. Il est prévu qu'il

Pour pouvoir débattre convenablement du projet de politique relatif à la pêche artisanale (2010), nous devons accorder toute la place qui convient aux dix années de militantisme citoyen...

sera quelque peu révisé puis approuvé par le ministre dans les six prochains mois. Ce projet est construit sur une participation de la société civile, des gens de la pêche en particulier, à un niveau sans précédent en matière d'élaboration des politiques depuis dix ans. Dans une démocratie aussi jeune que celle de l'Afrique du Sud (établie en 1994 après la chute du régime d'Apartheid), il importe de considérer cela comme une victoire, une victoire qui nous donne de l'espoir et une raison de croire en un avenir encore meilleur. Cela galvanise nos forces pour plus de justice sociale, environnementale et économique dans notre pays.

Rétrospective

Le Sommet mondial sur le développement durable s'est tenu en 2002, juste après la mise en œuvre de la Politique des pêches à moyen terme. Étant donné les

Cette réponse a été écrite par **Naseegh Jaffer** (naseegh@masifundise.org.za) et **Carsten Pedersen** (carsten@masifundise.org.za), du Masifundise Development Trust, Cape Town, Afrique du Sud

PAUL GRENDON



Le port de Struisbaai, Cap occidental, Afrique du Sud. La pêche artisanale a été laissée pour compte dans l'application de la Politique des pêches à long terme

injustices manifestes de cette politique, elle est naturellement devenue un sujet de discussion. Étant donné les connaissances et les capacités limitées dans ce domaine, nous avons, comme acteurs de la société civile, décidé de faire un peu plus de lumière sur les conséquences de cette politique en organisant en 2003 une Audition sur les droits humains des gens de la pêche. La salle résonnait d'histoires pathétiques et, tout au long de ce deux journées, on a entendu des aveux pénibles comme celui-ci : « Les pêcheurs ont toujours pu s'occuper de leurs enfants... mais aujourd'hui on nous enlève cette grande responsabilité... ».

Début 2005, le gouvernement publiait le projet de Politique des pêches à long terme qui reposait sur la méthode de l'attribution de quotas individuels. Pour rester gentil, disons que cette politique s'est révélée catastrophique pour la vaste majorité des quelque 30 000 petits pêcheurs du pays. Malgré les données exhaustives fournies par la société civile, y compris les communautés de pêcheurs elles-mêmes, le gouvernement est resté ferme sur les principes qui fondaient sa politique. Quand le ministre en charge a signé le document, 90 % des pêcheurs ont été dépouillés de leurs droits.

De Johannesburg à cette politique pour le long terme, ce fut un temps pour la colère et la tristesse dans les communautés, mais aussi un temps pour se rassembler et discuter de politique et de tactique. Notre rôle était d'approfondir les analyses et les débats sur le sujet, avec les gens de

la pêche. À mesure que sa nature et ses conséquences devenaient plus claires, on pouvait poser les bases d'une action concertée. Les gens ont écrit des lettres, ils ont manifesté dans les rues, ils ont contacté à maintes reprises le ministre en charge des pêches et les hauts fonctionnaires de l'Administration, sans obtenir de réponses. Pendant deux années, le gouvernement a ignoré les appels de la pêche artisanale, laissée pour compte dans l'application de cette politique à long terme. C'est seulement quand nous avons assigné le ministre en justice qu'il a été forcé de répondre. La première interaction avec le gouvernement, fin 2005, a été un échange d'affidavits et des rencontres dans les salles du tribunal de l'Équité.

Puis il y a eu presque deux ans de procédures avant que le ministre ne signe en mai 2007 un accord hors tribunal (établi comme une ordonnance judiciaire) avec nous, l'Association des pêcheurs artisans d'Afrique du Sud (AFASA) et les pêcheurs eux-mêmes. L'intervention du tribunal de l'Égalité obligeait le gouvernement à développer une nouvelle politique nationale traitant spécifiquement du secteur de la pêche artisanale et à accorder des permis « d'aide temporaire » à un millier de pêcheurs particulièrement démunis en attendant la finalisation et la mise en œuvre de cette politique. C'était là une autre étape importante car les gens de la pêche, désormais dotés de leur propre organisation – Coastal Links – ont commencé à prendre une part active dans un processus qui allait durer trois ans : conférences, ateliers, réunions avec les pouvoirs publics. Coastal Links a formé une alliance avec l'AFASA et, avec Masifundise, a constitué un formidable groupement pour réclamer de la part de la société civile une nouvelle politique en faveur de la pêche artisanale.

Participation

Le premier événement participatif notoire a été une conférence organisée par le Ministre national des affaires environnementales en novembre 2007. Il y avait là une centaine de participants venus des communautés de pêche des quatre provinces à façade littorale. Une équipe de travail composée de représentants du gouvernement, d'universités et de communautés de pêche de ces régions a été officiellement constituée et chargée d'élaborer et de proposer des éléments pour cette politique.

Il y a eu de nombreuses réunions ; c'était souvent deux pas en avant et un en arrière, mais le processus sensibilisait les responsables politiques et l'Administration aux besoins et aspirations des communautés. Le gouvernement était ainsi mieux équipé pour répondre aux défis. Au cours de cette période, la lutte des pêcheurs s'ornait d'une délicate coopération avec le gouvernement. Dans cet exercice d'équilibre, les stratégies et les tactiques devaient être soigneusement évaluées et reformulées car tour à tour on gagnait et on perdait du terrain.

En plus de la participation à ce processus, il y avait au sein des communautés ou au niveau national de nombreux ateliers organisés par nous ou d'autres pour débattre du contenu de la nouvelle politique. Cela a contribué à forger une vision commune et améliorée quant aux ingrédients d'une bonne politique des pêches artisanales. Coastal Links, avec presque 2 000 adhérents répartis dans une vingtaine de communautés des provinces du Cap occidental et du Cap du Nord, et l'AFASA se sont fortement opposés au système des quotas actuellement en vigueur et ont proposé à la place des « droits communautaires » comme nouveau mécanisme hybride de gestion des pêches. Cette position a été défendue par les leaders de Coastal Links qui avaient été désignés pour participer au groupe de travail national. Et aujourd'hui cette notion de droits communautaires apparaît dans le projet de Politique : résultat direct de la nature participative du processus d'élaboration de cette politique. D'autres aspects importants identifiés par les gens de la pêche et inclus dans le projet concernent les emplois auxiliaires du secteur de la pêche et le contrôle de la commercialisation de la production. Dans son article, Oliver Shultz réduit la participation publique au processus d'élaboration du projet à deux ou trois réunions de la tournée de présentation gouvernementale dans la région métropolitaine de Cape Town. Il ne mentionne pas du tout les activités dont on vient de parler. Notre description du processus n'est d'ailleurs pas complète, mais sans cela le lecteur aurait l'impression que le contenu de ce projet est largement déconnecté des besoins et des aspirations des gens de la pêche. Ce serait là une impression fautive. La voix des quelques

individus que Oliver Shultz cite n'a pas le poids ni la représentativité des leaders de Coastal Links et de l'AFASA qui ont derrière eux des milliers de pêcheurs.

De cette question de participation passons maintenant aux défis de la mise en œuvre. Une politique qui se fonde sur de nouveaux principes de gestion nécessite de l'adaptation et des capacités renforcées de part et d'autre, sans oublier évidemment un programme de mise en œuvre solide. Dans sa critique, Oliver Shultz dit que ce projet est construit sur « une conception erronée de la communauté », que son application devient dès lors un défi d'ordre pratique. Sa discussion assez intellectuelle sur les limites spatiales et sociales d'une communauté de pêche est elle-même critiquable car elle ne donne pas de détails sur les différentes strates et complexités de ces populations de pêcheurs. Et son argumentaire repose en partie sur des conversations avec quelques personnes seulement. Il y a, par contre, des années que nous défendons cette nouvelle politique, que nous connaissons la nature complexe de ces communautés. C'est d'ailleurs un aspect qui a été mis en évidence par les leaders communautaires qui ont été des intervenants essentiels dans tout ce processus. Le problème ce n'est donc pas « une conception erronée de la communauté » mais plutôt le fait que les strates et complexités de ces communautés de pêche de notre pays exigeront une démarche particulièrement attentive et une mise en œuvre graduelle.

Une politique qui se fonde sur de nouveaux principes de gestion nécessite de l'adaptation et des capacités renforcées de part et d'autre, sans oublier évidemment un programme de mise en œuvre solide.

Cela nous amène à un autre aspect important auquel fait également allusion Oliver Shultz. Verrons-nous apparaître un plan pour cette mise en œuvre, le gouvernement dispose-t-il des capacités et des ressources indispensables pour mener à bien cette tâche ? Notre réponse à cette question est brève : « Nous pensons que oui ». Et pour expliquer ce oui, revenons encore en arrière. Il y a dix ans, les pêches artisanales n'étaient pas reconnues par les pouvoirs publics, un état de fait que

PAUL GRENDON



Devant la Direction de l'Agriculture, des forêts et des pêches, Trompie, pêcheur au filet de Struisbaai, réclame un permis

parcourir avant de parvenir à un cadre institutionnel parfait, à un système de gouvernance idéal pour ce secteur. Il reste que nous avons fait un pas de géant en faveur d'un système fondé sur les droits humains. **3**

reflétait évidemment la législation du pays. La pêche de subsistance seule y trouvait une place. Mais comme l'économie de subsistance a plus ou moins disparu dans sa forme la plus pure, la pêche artisanale ne se retrouve pas dans cette catégorie. Cela a pris dix ans pour que le ministre signe l'ordonnance judiciaire, laquelle a constitué la première reconnaissance officielle du secteur de la pêche artisanale. Il y a eu des progrès depuis, et aujourd'hui nous devons reconnaître que nous avons un gouvernement avec lequel nous pouvons travailler de façon constructive, même s'il faut rester assez prudent et s'attendre à quelques serremments de cœur. Dans ce processus, nous sommes parvenus à aider le gouvernement à construire ses connaissances et ses capacités ; et cela ouvre certainement la voie vers une finalisation et une mise en œuvre de cette nouvelle politique en faveur des pêches artisanales.

Dans l'article d'Oliver Shultz, ces réflexions importantes et plus approfondies ne sont pas présentes, ce qui donne l'impression que, en matière de développement et de gestion des pêches artisanales, on aurait raté une nouvelle bonne occasion. Ce n'est pas le cas ; c'est au contraire un nouveau départ pour de nouvelles pratiques, des réflexions et des analyses approfondies sur les pêches artisanales en Afrique du Sud. Dans le contexte africain c'est, en la matière, l'un des exemples les plus encourageants. Il y a certes encore beaucoup de chemin à

Pour plus d'information



icsf.net/icsf2006/uploads/publications/samudra/pdf/french/issue_59/art04.pdf

Politique des pêches : des mesures de façade, revue SAMUDRA n° 59, juillet 2011

www.tcoe.org.za/component/content/article/39-featured-articles/80-draft-small-scale-fishing-policy.html

TCOE (fédération de 6 Ong pour le développement rural)

masifundise.org.za/?p=246

Masifundise Development Trust (Ong)

Vert, bleu et bon

Réunion d'experts FAO/OCDE sur l'initiative GEA (Économie verte et Agriculture), 5-7 septembre 2011, Paris, France

Dans ses remarques introductives à la réunion d'experts sur l'initiative Économie verte et Agriculture (GEA), organisée conjointement par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Alexander Müller, sous-directeur général de la FAO, Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, a dit que *l'agriculture verte* est le premier pas vers une *économie verte*, et qu'il n'y a pas de conflit entre le développement durable et l'économie verte. L'économie verte, a-t-il souligné, intègre les piliers économiques, environnementaux et sociaux du développement durable.

Se référant au rapport du Secrétaire général sur les objectifs et thèmes de la Conférence des Nations unies sur le développement durable, il a dit que le principal défi auquel est actuellement confrontée l'Humanité c'est de maintenir le processus de développement et d'éradication de la pauvreté, en changeant de vitesse. Les pays développés devraient réduire leur empreinte écologique le plus rapidement et le plus largement possible tout en maintenant le niveau du développement humain. Les pays en développement devraient continuer à améliorer le niveau de vie de leur population tout en contenant leur empreinte écologique, et en reconnaissant que l'éradication de la pauvreté reste une priorité forte. Alexander Müller a également parlé brièvement de *l'économie bleue*, qui concerne la répartition durable et équitable des ressources océaniques.

Brice Lalonde, ancien ambassadeur français aux négociations sur le changement climatique, actuellement coordinateur exécutif de la Conférence Rio+20, a déclaré que 50 000 personnes sont attendues à

cet événement qui sera une « table ronde de la planète ». Il faut développer des systèmes durables de production et de consommation et rémunérer les externalités positives. Il a fait remarquer que Rio+20 ne signifie pas 20 ans après Rio mais 20 ans après 2012. En 2030, s'interroge-t-il, y aura-t-il un accès universel à l'énergie, les villes seront-elles devenues plus durables, les programmes des Nations unies auront-ils pleinement intégré le développement durable ? Et pourra-t-on renforcer le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ?

La conception de la FAO sur l'économie verte c'est de considérer les différents secteurs dans leurs relations mutuelles...

Questions et opinions

Le représentant du Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF) demande pourquoi agriculture est combiné avec forêts et pêche, pourquoi économie bleue n'est pas mis en exergue avec économie verte. Alexander Müller précise que les forêts et l'agriculture sont imbriquées, que les pêches sont une chose différente. La conception de la FAO sur l'économie verte c'est de considérer les différents secteurs dans leurs relations mutuelles.

Chang-Gil Kim, de la Corée du Sud, considère que l'économie verte porte davantage sur l'éradication de la pauvreté, que la croissance verte porte plutôt sur la croissance dans les pays développés. Et le problème c'est de trouver la manière d'intégrer les deux.

Marita Wiggerthale, représentant OXFAM-Allemagne, dit que l'économie

Cet article a été écrit par **Sebastian Mathew** (sebastian1957@gmail.com), Conseiller pour les programmes à l'ICSF

verte doit adopter une approche axée sur les droits humains. Il faut se préoccuper de ce que les groupes vulnérables pensent des problèmes d'accès à la terre et à l'eau. L'agrosystème doit prendre en compte le sol, l'eau et la biodiversité. Il faut écarter les modèles inspirés de l'agrobusiness. Quand on parle d'économie verte, c'est le modèle de développement lui-même qui doit changer.

Asad Naqvi, du PNUE, dit que l'économie verte n'est pas une option gagnante pour tout le monde, qu'il est important de prendre conscience des limites de l'écologie. Contrairement à la FAO, en matière d'économie verte, le PNUE a comme démarche de considérer les différents secteurs séparément. Il ajoute que l'agriculture est le plus multifonctionnel de tous les secteurs, que 90 % de la contribution des pauvres au produit intérieur brut (PIB) provient de l'agriculture. Et il n'y a pas de diffusion (*trickle-down*) des avantages du développement pour les pauvres. En Chine, l'agriculture provoque plus de pollution dans l'eau que le secteur industriel. Il est important d'améliorer la productivité des petites exploitations. Asad Naqvi poursuit en faisant remarquer que 4 firmes semencières contrôlent 50 % du marché mondial des semences, que 10 firmes contrôlent 82 % des pesticides, que 10 firmes contrôlent 28 % du marché mondial des produits alimentaires transformés.

Unrich Hoffmann, de la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement), montre

% de la superficie du Nicaragua a bénéficié d'un statut d'autonomie à partir de 1990, que la culture est un aspect fondamental du développement. Elle souligne l'importance des droits collectifs et de l'autogouvernance sur des terres, des territoires, des ressources. Il faut respecter les traditions, les ancêtres et les générations futures. Il faut veiller à la sécurité alimentaire, à la façon dont la nourriture est produite et distribuée. Il y a bien d'autres aspects importants : l'accès équitable et le contrôle communautaire pour la terre, l'eau, les semences, le poisson... Et aussi le respect des droits humains, y compris les droits autochtones. Myrna Cunningham cite trois attitudes incitatives qui contribueraient à progresser vers une économie verte : 1) valorisation des savoirs traditionnels, 2) respect des droits humains, en particulier les droits collectifs (garantie juridique de conservation d'un territoire, possibilité d'agir selon des modes informels, être consultés pour les prises de décisions...), 3) respect et valorisation du rôle des femmes et dialogue entre les générations.

Réagissant au document d'information de la FAO *Disponibilité alimentaire et utilisation des ressources naturelles dans le cadre d'une économie verte*, l'ICSF se félicite de l'intérêt accordé aux systèmes de pêche faiblement dépendants d'apports extérieurs et de la remarque selon laquelle l'augmentation future de la production de poissons devrait venir de pêches artisanales améliorées qui n'affectent pas la santé des écosystèmes et respectent les limites écologiques. L'ICSF salue également l'importance accordée à la réduction de la capacité de capture et de l'effort de pêche, et la remarque selon laquelle le chalutage de fond est destructeur et nécessite une forte utilisation d'intrants extérieurs. L'ICSF est partisan d'une interdiction des méthodes de pêche destructrices et déraisonnables.

L'ICSF se félicite de l'intérêt accordé aux systèmes de pêche faiblement dépendants d'apports extérieurs...

comment l'agriculture contribue à hauteur de 44-57 % aux émissions de gaz à effet de serre (méthane, protoxyde d'azote). Il dit qu'il faudrait changer de paradigme et protéger les pâturages pour une séquestration terrestre du carbone. Il est à cet égard indispensable de préserver les sols.

Myrna Cunningham, présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations unies, dit que 36

Aquaculture

Le scénario de pénurie que l'on prédit en matière de ressources halieutiques pourrait ne pas concerner l'aquaculture, fait remarquer l'ICSF en évoquant l'intérêt d'espèces herbivores qui nécessitent peu ou pas du tout de farines, contrairement aux espèces carnivores comme le saumon qui exigent de gros apports de farines dans leur alimentation. On voit ainsi la place que pourraient avoir

les petites espèces autochtones dans la sécurité nutritionnelle.

L'ICSF reconnaît le rôle des réserves marines dans la lutte contre la surpêche et la destruction d'habitats mais considère qu'elles devraient autoriser une pêche artisanale inclusive à faible impact environnemental, une exploitation durable des ressources marines vivantes. L'ICSF soutient pleinement l'approche fondée sur les droits humains, telle qu'elle est proposée par Myrna Cunningham. Il est certain aussi que le fait de respecter ces droits humains et les savoirs traditionnels peut avoir un effet incitatif en faveur d'une économie verte. L'ICSF suggère que les subventions visant à encourager l'adoption de méthodes de pêche respectueuses de l'environnement et d'engins biodégradables, l'introduction de moteurs marins peu consommateurs soient considérées comme des mesures incitatives en faveur d'une économie verte.

Svetlana Boinceau, de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture... (UITA), dit qu'il y a environ 1,3 milliard de gens à travailler dans l'agriculture, soit la moitié de la main-d'œuvre mondiale ; et 450 millions sont des salariés (dont la moitié des femmes). Dans ce chiffre, il y a 60 % d'une population mondiale de 132 millions d'enfants au travail (âgés de 5 à 14 ans). À côté de la construction et des mines, l'agriculture fait partie des trois secteurs les plus dangereux. Chaque année il y a dans l'agriculture environ 170 000 décès attribués au travail, dont 40 000 particulièrement causés par la manipulation de pesticides. Entre trois et quatre millions de travailleurs sont exposés à des poisons ; ils en meurent deux fois plus souvent dans l'agriculture. À ce jour, 14 pays seulement ont ratifié la Convention sur la sécurité et la santé dans l'agriculture (2001). Dans l'économie verte, il faudra protéger le droit à un salaire de subsistance, dit Svetlana Boinceau.

Gaëtan Vanloqueren, conseiller principal auprès du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, dit qu'il faut protéger le droit à l'alimentation dans l'économie verte, particulièrement dans ses dimensions institutionnelles. Le document de la FAO devrait fournir des exemples concrets de pays qui ont fait des progrès vers la concrétisation de ce droit. Il cite la loi nationale Mahatma Gandhi sur la garantie

de l'emploi en milieu rural (2005) et la loi nationale sur la sécurité alimentaire qui est en projet en Inde également. Les réformes agraires sont importantes pour garantir l'accès à la terre, le droit à la terre. La garantie juridique de l'occupation du sol est également importante ; on devrait à cet égard prévoir sans tarder des dispositions législatives contre les évictions. On devrait aussi délimiter les terres et territoires des peuples autochtones. On devrait également clarifier les conséquences d'une application de l'approche inspirée du droit à l'alimentation.

Réagissant au document d'information *Moyens d'existences et droits ruraux décents dans une économie verte*, l'ICSF fait remarquer qu'il ne traite pas du renforcement indispensable des institutions et de la gouvernance en matière de ressources communes comme les pêcheries. Il souhaiterait une meilleure reconnaissance des droits collectifs dans la gestion des pêches, des systèmes de gestion communautaire, par exemple. Il met en garde contre une privatisation des ressources halieutiques via l'introduction de quotas individuels transférables (QIT), comme dans certaines pêches maritimes.

Alimentation

Teava Iro, de l'Association des producteurs agricoles de Titikaveka, dans les Îles Cook, dit que les gens mangent moins lorsqu'ils ont une alimentation plus nutritive. Les scientifiques devraient donc s'intéresser à l'opportunité d'une réduction de la production d'aliments faiblement nutritifs et d'une augmentation de la production d'aliments très nutritifs.

Harriet Kuhnlein, professeure au Centre d'études sur la nutrition et l'environnement des peuples autochtones de l'Université McGill, Canada, dit que le poisson appelé ooligan est un élément important dans le régime alimentaire des peuples autochtones de la Colombie-Britannique. C'est une source intéressante de vitamines A et D lorsqu'il est fermenté, mais elle est détruite par les chaluts de fond quand ce poisson est rejeté par-dessus bord. Les produits locaux représentent jusqu'à 90 % de l'alimentation en Inde, 20 % seulement en Allemagne. Harriet Kuhnlein ajoute qu'il faut consommer moins de produits transformés et venant de loin mais plus de produits locaux. Elle fait remarquer que, partout dans le monde, on jette les restes



50 000 personnes participeront à Rio+20, la table ronde de la planète

de repas dans les écoles, alors qu'on devrait les réduire, les recycler et composter. Elle aimerait aussi que le bilan carbone des produits alimentaires soit indiqué sur les étiquettes.

Réagissant au document d'information *Améliorer les systèmes alimentaires pour des régimes alimentaires durables dans une économie verte*, l'ICSF attire l'attention sur certains points. Premièrement, il serait souhaitable d'accorder plus d'intérêt aux petites espèces de poissons d'eau douce autochtones comme le mola (*Amblypharyngodon mola*) pour combler les carences en micronutriments. Il faut donc préserver la biodiversité, en protégeant notamment ces espèces en milieu naturel. Il serait également bon de reconnaître et documenter les savoirs anciens quant aux usages nutritionnels et thérapeutiques dans l'alimentation traditionnelle.

Deuxièmement, il faudrait reconnaître la qualité associée à un lieu d'origine pour les produits de la pêche artisanale aussi. La sauce de poisson de l'île de Phu Quoc au Vietnam (élaborée à partir de l'anchois de petits bateaux) est un exemple des avantages que peut apporter une appellation d'origine.

Troisièmement, l'ICSF fait remarquer que le programme d'étiquetage écologique du Marine Stewardship Council (MSC) ne profite guère jusqu'à présent aux pêches artisanales des pays en développement. En dehors des pays OCDE, une seule pêcherie artisanale a obtenu le label MSC, pourtant déjà vieux de 15 ans. L'ICSF souhaiterait une meilleure reconnaissance (à effet incitatif) des méthodes de pêche durables, des techniques de capture à faible impact carbone, et aussi des systèmes d'écolabels qui essentiellement récompensent des pêcheries bien gérées.

Quatrièmement, l'ICSF souhaiterait qu'on essaie aussi de réduire les kilomètres parcourus par les aliments, notamment en matière de pêche lointaine et de voyages transocéaniques multiples pour des poissons à forte valeur comme le thon rouge qui sert à confectionner le *sashimi* et le *sushi*.

Au cours de la session finale, Nadia Scialabba, fonctionnaire principale à la FAO, dit que son organisation prévoit de traiter ensemble agriculture, forêts et pêche dans les documents d'information. La version révisée, qui incorpore les commentaires de la présente réunion, sera soumise à la

143ème session du Conseil de la FAO en novembre-décembre 2011 et au Département des affaires économiques et sociales des Nations unies avant le 1 novembre 2011. Les documents auront une nature moins directive et plus technique. On pense que le Conseil de la FAO exprimera des recommandations politiques, précise Nadia Scialabba. On minimisera les arrangements donnant-donnant et on facilitera les synergies. On fera une plus grande place aux considérations de genre. Ces documents traiteront essentiellement des pays en développement. Nadia Scialabba cite ensuite certaines contributions apportées récemment par la FAO à l'initiative de l'économie bleue lors de la 14ème réunion de la Table-ronde pour les pays insulaires du Pacifique à Wellington, Nouvelle-Zélande, du 22 au 26 août 2011. L'ICSF, avec l'Union africaine, répète que les documents d'information doivent accorder la place qu'il convient à la pêche et à ce qu'elle apporte.



Pour plus d'information



www.fao.org/rio20/fao-rio-20/gea/fr/
Réunion d'experts FAO/OCDE sur
Économie verte et Agriculture, Paris,
France

www.un.org/fr/sustainablefuture/index.shtml
Rio+20

Maria contre Elinor

Le développement durable vu par Maria Damanaski, Commissaire européenne à la pêche, et par Elinor Ostrom, économiste

Depuis longtemps, avec le Collectif Pêche & Développement, nous sommes persuadés que la crise de la pêche ne peut être résolue qu'en traitant non des poissons mais des pêcheurs. Plus qu'une crise de la ressource en soi, il s'agit d'une crise liée à la gouvernance des pêches et au partage de ces ressources communes. C'est donc en traitant ce problème complexe qu'on peut trouver des solutions pour sauver à la fois les poissons, les pêcheurs et les écosystèmes. L'autre principe fondamental pour une approche de la gestion des pêches est de considérer qu'il s'agit d'une activité de cueillette et non d'une activité de production, ce qui remet en cause les approches de type industriel ou par la consommation. Ce n'est pas à la pêche de s'adapter à la consommation, mais au consommateur de s'adapter à la réalité évolutive et complexe de la pêche.

L'un des pionniers du développement durable, le scientifique et écologiste indien Anil Agarwal, décrivait dans le second numéro de *Down to Earth*, magazine qu'il a créé à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio en juin 1992, sa vision de la durabilité dont voici un large extrait. « Le Développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Cette définition est proposée par la célèbre Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans son rapport intitulé *Notre avenir à tous*. Des économistes ont également dit du développement durable que c'est un processus économique dans lequel la quantité et la qualité de nos stocks de ressources naturelles (comme les forêts) et l'intégrité des cycles biogéochimiques (comme le climat) sont maintenues et transmises intactes aux générations futures. Autrement dit, il n'y a pas de dépréciation du *capital naturel*

mondial (pour emprunter un concept à la comptabilité financière).

Mais qu'est-ce qui va donner corps à ces définitions ? Qui va garantir les droits des générations futures alors que le monde d'aujourd'hui est si divisé, qu'une bonne partie de la génération actuelle ne peut déjà pas faire face à tous ses besoins ? Dans un tel contexte social et politique, ces définitions ne disent pas non plus quels sont les besoins des générations futures qui devraient être protégés et préservés. Parlons-nous seulement des besoins des futurs riches, ou aussi des futurs pauvres ? Ces définitions sont tout au plus rhétoriques et floues.

Ce n'est pas à la pêche de s'adapter à la consommation, mais au consommateur de s'adapter à la réalité évolutive et complexe de la pêche.

Savoir rectifier le tir

L'éminent économiste indien Sukhamoy Chakravorty avait fait remarquer que le succès de cette expression *développement durable* provenait du fait qu'elle ne disait rien de précis, et donc chacun y mettait ce qu'il voulait. Pour une entreprise forestière cela peut signifier des projets de longue durée, pour un économiste de l'environnement cela peut signifier des réserves durables de forêts naturelles, pour un écologiste social un usage durable de la forêt, pour un environnementaliste un héritage propre pour nos enfants. Or la confusion ne peut être plus productive que la clarté. Au-delà de ces pieuses définitions, il est important de comprendre le contenu politique du développement durable. La durabilité ne peut jamais être absolue.

*Cet article a été écrit par **Alain Le Sann** (adlesann@wanadoo.fr), Secrétaire du Collectif Pêche & Développement, Membre de l'ICSF, Président du festival de films Pêcheurs du monde*

Une société qui tire rapidement la leçon de ses erreurs et qui change de comportement sera sûrement plus durable qu'une autre société qui mettra plus de temps à le faire. Tirer les leçons de ses erreurs est un acte essentiel dans le processus de développement durable, car aucune société ne peut se targuer d'être si savante qu'elle saura toujours gérer et utiliser ses ressources d'une manière parfaitement saine et écologique. Gérer un changement des conditions sociales, politiques, culturelles, technologiques et écologiques exercera de nouvelles pressions sur les ressources naturelles ; et l'éventualité d'une utilisation mauvaise et excessive sera toujours possible. On peut donc affirmer que le développement durable est l'aboutissement d'un ordre politique dans lequel une société est structurée de telle sorte qu'elle tire rapidement la leçon de ses erreurs sur la façon dont elle utilise ses ressources naturelles et rectifie sans tarder la relation homme-nature en tirant parti des connaissances ainsi acquises.

La question importante est donc : quel ordre politique mènera aux conditions qui font qu'une société tirera rapidement la leçon de ses erreurs en matière d'utilisation de ses ressources naturelles ? Il est évident que dans une telle société les prises de décision seront d'abord la prérogative de ceux qui vont être

La durabilité ne dépend donc pas de concepts fumeux comme l'avenir des générations futures mais de choix politiques de fond : les modes de contrôle des ressources, les niveaux de démocratie au sein des instances décisionnelles. Plus il y aura de participation, d'ouverture et de démocratie au sein du groupe qui prend les décisions, plus ceux qui souffrent pourront, dans ce cercle, faire entendre leur voix et obtenir une modification des décisions, que celles-ci soient prises par une communauté ou au niveau national.

La durabilité exige la création d'un ordre politique dans lequel, premièrement, le contrôle des ressources naturelles est confié, dans toute la mesure du possible, aux communautés qui en dépendent et, deuxièmement, dans lequel la prise de décision au sein de la communauté est aussi participative, ouverte et démocratique que possible. Plus ce sera ainsi, plus nous progresserons vers un développement durable.

Le socle du développement durable est fait de liberté et de démocratie. Dans ce système, la communauté nationale pourra, dans un cadre social universel qui prévoit des sanctions pour les torts infligés à d'autres communautés ou pays, contrôler l'usage et la gestion de ses ressources naturelles et définir ses propres façons de parvenir au développement économique et social. Chaque société fera ses expériences et tirera les leçons de ses propres erreurs. Le développement durable ne peut être imposé par des acteurs extérieurs (que ce soit la Banque mondiale, l'ONU ou le ministère chargé des forêts) simplement parce que ceux-ci croient avoir déjà tout appris. Ce serait assurément prendre là le chemin d'un développement non durable. »

La durabilité ne dépend donc pas de concepts fumeux comme l'avenir des générations futures mais de choix politiques de fond...

directement touchés par les conséquences de ces décisions. Si les décisions d'exploiter une ressource sont prises par une bureaucratie nationale lointaine ou une société multinationale et qu'une communauté locale vivant à côté souffre de ces opérations, il y a peu de chances que les décideurs reviennent rapidement sur leurs positions. Par contre, si la ressource est surexploitée ou mal exploitée par une communauté locale qui en dépend pour sa survie et ne peut facilement se déplacer dans un autre environnement, le déclin de productivité de la ressource obligerait tôt ou tard cette communauté à modifier ses pratiques.

Politique commune de la pêche

Si l'on applique cette conception à la réforme de la PCP proposée par Maria Damanaki, on voit qu'on est loin d'une telle approche de la durabilité. Cette vision d'Anil Agarwal, basée sur l'analyse de la gestion des communs par les communautés indiennes, est confortée par l'étude de la *gouvernance des biens communs* développée par Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009, qui s'appuie notamment sur des études de cas de gestion de pêcheries par des communautés de pêcheurs. Au contraire, Maria Damanaki s'engage dans

l'approfondissement de la privatisation et de la libéralisation de la pêche ainsi que sur une politique fondée sur le renforcement d'une approche dite « scientifique » de la durabilité définie comme un absolu à atteindre et respecter quel qu'en soit le coût social : le RMD/MSY (rendement maximum durable). Qui ne souscrirait pas à un tel objectif ? Encore faut-il savoir de quoi il s'agit, quand et comment l'atteindre.

Fixer 2015 comme date butoir au RMD est tout simplement absurde. Il faut parfois des décennies pour restaurer des stocks surexploités. On peut aussi s'interroger sur la pertinence d'un RMD défini par stock ou espèce. Il existe une variabilité naturelle extrême de nombreux stocks, des interactions complexes entre les diverses espèces d'un écosystème. Par exemple, quel est le RMD d'une pêcherie de harengs au large de Terre-Neuve sachant que cette espèce a proliféré depuis l'effondrement de la morue et que la reconstitution du stock de morue est ralentie par la prédation des harengs sur les alevins de morue ? De plus les phoques hyperprotégés ont également proliféré au point d'atteindre près de 10 millions d'individus qui consomment des quantités considérables de morues et autres poissons. La prédation des cétacés est largement supérieure à la pêche, mais la totalité de la responsabilité de l'état des ressources est toujours mise sur le compte des pêcheurs. Quel sens a un RMD dans un contexte de pollution côtière généralisée d'origine tellurique qui modifie les milieux au point de les mener jusqu'à l'anoxie, c'est-à-dire l'absence totale de vie ? Si la pêche et les pêcheurs ont leur part de responsabilités dans l'état des ressources, il y a bien d'autres facteurs qui influent sur la mortalité des poissons, comme la pollution, les changements climatiques et les erreurs de gestion des scientifiques et gestionnaires des pêches.

Quotas et privatisation

Pour Maria Damanaki, il s'agit d'atteindre ce mythique RMD à marche forcée, en s'appuyant principalement sur une gestion par des TAC et quotas transférables, déterminés par des scientifiques. L'approche de la gestion par les quotas est loin d'être la seule possible et elle ne garantit pas plus que d'autres une saine gestion. Elle peut s'avérer judicieuse sur des



Un travailleur immigré sur un bateau de Lorient, France.
De nombreux pays ont recours à cette main-d'œuvre sous-payée

stocks bien spécifiques, bien connus et suivis, qui sont l'objet d'une pêche bien ciblée. Par contre, pour des pêcheries multispécifiques, elle n'est pas la plus adaptée et la gestion par le contrôle de l'effort de pêche et des mesures diverses évolutives permettent une plus grande souplesse. Certains scientifiques considèrent d'ailleurs que la gestion par les quotas est une gestion de poissons virtuels qui mène quasi inévitablement à la privatisation et un accroissement des coûts de capture favorisant la surpêche. L'exemple de la gestion de la morue par des quotas en Islande, puis leur privatisation, semble leur donner raison. Quarante années de gestion dite scientifique de la morue ont abouti au déclin inexorable de cette pêche, de 400 000 t par an en moyenne à moins de 150 000 t en 2010. Paradoxalement la pêche et les stocks se portaient mieux en l'absence de gestion ! Progressivement la gestion par quotas et la privatisation renforcent le pouvoir des institutions financières sur la pêche, le capital se concentre, le nombre de bateaux se réduit, le coût d'entrée dans la pêche augmente. Avec des quotas plus chers, il faut intensifier la pêche.

Selon des chercheurs norvégiens et canadiens qui ont observé l'évolution de la pêche dans leur pays, « l'analyse virtuelle des populations, produit de la science halieutique, l'a transformée en un objet gérable à travers des quotas. Il en résulte l'affirmation de logiques

ALAIN LE SANN



Un fileyeur à Lorient, France. Quotas et privatisation renforcent le pouvoir des institutions financières sur la pêche

financières qui réduisent la durabilité du système, qui visait pourtant à créer une pêche durable. L'action de l'ensemble des acteurs se trouve orientée dans une certaine direction de sorte que les entreprises sont plus des producteurs de valeur ajoutée que des producteurs de poissons, de travail et de bénéfices sociaux ».

L'impact social de cette politique est très négatif. En effet, pour payer les investissements, il faut abaisser le coût du travail, d'où le recours généralisé aux immigrés sous-payés (au Canada, en Islande, en Nouvelle-Zélande...). L'objectif des QIT n'est pas d'abord la gestion de la ressource mais la recherche du maximum de rentabilité. On peut tout aussi bien chercher à préserver le maximum d'emplois en préservant la ressource et en privilégiant les pêches artisanales dans leur diversité. Des sociologues comme le Néerlandais Rob van Ginkel ont montré que des artisans ont beaucoup plus de capacités de résilience que des entreprises de type industriel car, au-delà de l'argent pour vivre, leur activité est un mode de vie auquel ils s'accrochent avec fierté. Au lieu de cela, la privatisation aboutit au démantèlement de toutes les structures et institutions mises en place progressivement par les pêcheurs pour assurer le fonctionnement de leur activité et sa pérennité. Avec les QIT, plus besoin d'organisations professionnelles, de comités locaux, il ne reste plus que des entreprises propriétaires de quotas, dirigées par des financiers et suivies par des scientifiques

qui déterminent les quotas. Un modèle industriel qui n'est pas adapté à une activité de cueillette soumise à des aléas naturels, qui doit donc s'adapter en permanence et à des échelles très diverses.

Diversité

La diversité des ressources et des écosystèmes implique une diversité dans l'organisation de la pêche elle-même, dont témoigne toute l'histoire et la culture des communautés de pêcheurs. Quand une Ong comme NAMA aux États-Unis entreprend une enquête approfondie auprès des pêcheurs et des communautés du Maine sur leur vision de la pêche démersale, le premier aspect qui est souligné est la nécessité de préserver la diversité des bateaux et des engins de pêche pour garantir l'avenir.

La réforme proposée par Maria Damanaki est fondée sur une conviction : la crise la pêche européenne est liée principalement à la surpêche. En conséquence l'objectif avoué de la réforme est d'éliminer entre les deux tiers et la moitié des pêcheurs et des bateaux pour atteindre rapidement le mythique RMD. La mise en place des QIT, associée à une restriction sévère des TAC, permet d'y arriver à moindre coût. La vente ou la location de leurs quotas par les plus faibles (les artisans ne disposant que d'un seul bateau) aux groupes plus puissants permettra au secteur de financer l'élimination des pêcheurs sans financement public. L'attribution gratuite des quotas rentabilisera l'opération pour les groupes avec la perspective d'une bonne rente future.

Nul ne peut nier qu'il y ait eu un surinvestissement dans la pêche avec des subventions massives en particulier après la mise en place des ZEE dans les années 1970-1980. Cette politique s'est poursuivie en France jusqu'au début des années 2000 dans certains secteurs (thoniers senneurs, chalutiers de grands fonds) ; mais depuis les années 1990 le nombre de bateaux s'est effondré, des ports se sont vidés, certains ont même disparu. À Lorient, il y avait en 1972 plus de 500 bateaux dont beaucoup de chalutiers industriels et semi-industriels de plus de 30 mètres. Il en reste aujourd'hui une centaine, majoritairement des artisans de moins de 20 m, non-chalutiers pour la plupart. Même en considérant leurs capacités de captures

améliorées, on peut considérer que le problème n'est plus le surinvestissement, surtout si on projette dans l'avenir, vu l'âge des bateaux et des patrons, mais sans doute un sous-investissement qui ne permet plus l'adaptation aux nouvelles exigences de la pêche. Il peut exister des secteurs en surinvestissement en Europe ; il est difficile d'ajuster en permanence les capacités aux stocks fluctuants (anchois), mais on constate une tendance à l'amélioration des ressources dans plusieurs zones de pêche et pour plusieurs stocks, signe que l'état généralisé de surpêche est aujourd'hui dépassé. Des adaptations de l'effort devraient permettre de poursuivre les améliorations. L'urgence semble plutôt de préserver les capacités existantes en capital et en hommes pour permettre la survie de l'activité.

Aux États-Unis, les scientifiques reconnaissent que la surpêche n'existe pratiquement plus mais on continue, au nom de la « préservation », à imposer des mesures tellement drastiques que les débarquements sont parfois largement en dessous des possibilités, au point que certains considèrent que les États-Unis sont plutôt en situation de sous-pêche. Dans le même temps, les pêcheurs ont disparu des quais, remplacés par de gros armements, des résidences secondaires et des pêcheurs plaisanciers. Les rayons de supermarchés sont envahis de poissons et crevettes d'importation tandis que les derniers pêcheurs peinent à vendre leurs produits à un prix décent.

Le poids des pêcheurs amateurs aux États-Unis, au Canada, en Irlande, en Grande-Bretagne est tel qu'ils exercent des pressions pour se réserver certaines pêches et au besoin acheter les quotas supplémentaires. Le souci de préservation poussé à l'extrême avec la généralisation des réserves intégrales contribue à accélérer l'élimination des pêcheurs artisans au Nord comme au Sud. La fin de la surpêche est une victoire à la Pyrrhus. Est-ce cela que l'on veut aussi en Europe ?

L'orientation profondément libérale de la réforme projetée entraîne diverses lacunes dans les propositions. Jamais ne sont évoquées les questions sociales ou les problèmes liés à la libéralisation des marchés. La réforme fait totalement l'impasse sur les divers aspects de la question sociale dans les pêches. Il y a d'abord un parti pris en faveur d'une diminution du

nombre des pêcheurs, objectif partagé avec de nombreuses Ong environnementalistes (en Suède, considérée comme un modèle par beaucoup d'écologistes, le nombre de pêcheurs a été brutalement divisé par trois, sous leur pression). Un tel choix est affiché alors qu'il y a des inquiétudes dans tous les pays sur le renouvellement des pêcheurs. Il entraîne nécessairement le choix de favoriser l'immigration de pêcheurs du Sud pour fournir la main-d'œuvre des bateaux industriels : un processus déjà largement engagé dans plusieurs pays (Écosse, Espagne) y compris avec des migrants clandestins. Aucune réflexion dans la réforme sur ce sujet alors qu'il y a des conséquences humaines et économiques majeures. Ce phénomène contribue à déstabiliser des marchés au bénéfice des armements qui utilisent cette main-d'œuvre bon marché, souvent surexploitée.

Les femmes de pêcheurs se sont organisées pour faire entendre leur voix mais leur statut est loin d'être reconnu partout, et la réforme est muette sur cette question. La seule proposition présentant un aspect social concerne la petite pêche qui pourrait échapper aux QIT, mais aucune garantie claire pour préserver et développer ce secteur.

La protection de la petite pêche nécessite de maîtriser la pression sur les zones côtières liée aux activités des pêcheurs eux-mêmes mais aussi du fait de la croissance de la pêche non professionnelle. Une vision étroite de la petite pêche (moins de 12 m et arts dormants), la seule à caractère artisanal

Le souci de préservation poussé à l'extrême contribue à accélérer l'élimination des pêcheurs artisans...

selon Mme Damanaki, aboutit à livrer l'essentiel de l'activité au-delà des 12 milles à des armements considérés comme industriels, alors que depuis des siècles, des artisans exploitent l'ensemble de la ZEE. Nier le caractère artisanal de pêcheries côtières et hauturières est une remise en cause de la culture traditionnelle des communautés.

La seconde impasse majeure porte sur la libéralisation des marchés. Cette

situation satisfait certainement les entreprises importatrices de produits de la mer qui contrôlent un secteur industriel dynamique et rentable. Mais comment peut-on mettre en place des mesures de gestion des ressources sans considérer la question des marchés ? Il existe de nombreux cas où les ressources sont abondantes et bien gérées mais les produits peinent à trouver leurs marchés à des prix satisfaisants du fait des concurrences internes à l'UE ou de la concurrence des importations venant des pays tiers.

La protection de la petite pêche nécessite de maîtriser la pression sur les zones côtières...

Merlus, langoustines, coquilles Saint-Jacques, anchois, ce sont des ressources importantes qui connaissent régulièrement des problèmes de commercialisation. L'arrivée massive de crevettes ou de pangas peut déstabiliser les marchés du poisson frais dans plusieurs pays. Au nom de la libéralisation, aucune mesure de sauvegarde n'est prévue pour protéger les productions locales.

Il est difficile de mobiliser les pêcheurs pour mettre en place des mesures de gestion contraignantes s'il n'y a aucun avantage économique ou pire, si la bonne gestion du stock mène à un effondrement des prix. Les écolabels ne garantissent rien des prix rémunérateurs. Il faut donc sortir d'une vision de la crise limitée à la ressource pour intégrer les diverses dimensions d'une crise complexe.

Les biens communs d'Elinor

À l'opposé de l'approche libérale de Maria Damanaki et de tous les partisans de *la tragédie des communs*, Elinor Ostrom, première femme Prix Nobel d'économie 2009 propose de renforcer l'auto-organisation des communautés de pêcheurs. Cette auto-organisation est pour elle la meilleure solution pour gérer des ressources dans un environnement complexe et incertain. Elle ne prétend pas que cette approche puisse s'appliquer partout ni qu'elle garantisse le succès, mais elle a synthétisé les résultats de ses recherches en définissant sept principes

pour des institutions solides pour la gestion de ressources communes, plus un huitième pour les cas les plus complexes.

L'intérêt de cette approche est confirmé par diverses études sur la gestion communautaire des pêcheries. Evelyn Pinkerton et Martin Weinstein ont publié en 1995 une étude sur des exemples de bonne gestion par des communautés. Plus récemment, la revue *Nature* a publié les résultats d'une enquête portant sur 130 pêcheries dans 44 pays. Celle-ci montre que la gestion communautaire est efficace dans 65 % des cas, très efficace dans 40 % des cas étudiés. Ces études portent sur tous les types de pêcheries. L'un des coauteurs, Ray Hilborn, avait auparavant montré dans une autre étude de 2009 que le processus d'amélioration de la gestion des pêcheries et des pratiques de pêche était engagé un peu partout dans le monde. Toutes ces enquêtes récentes contredisent le catastrophisme diffusé par de nombreux scientifiques et Ong qui s'appuient sur des exemples localisés ou des situations dépassées pour faire passer leurs objectifs et leurs idées sur l'incapacité des pêcheurs à être des gestionnaires des ressources.

Dans le fonctionnement de systèmes de gestion en application en France (comme les *prud'homies* méditerranéennes, la pêcherie de coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc...), on peut facilement reconnaître les huit principes pour la gestion des ressources communes développées par Elinor Ostrom. Des systèmes plus récents s'en approchent, comme la gestion de l'anchois dans le Golfe de Gascogne par le CCR-SO ou la gestion de la langoustine dans le même golfe. Ils montrent qu'on peut mettre en place ces systèmes dans les périodes de crises, pour tous types de pêcheries, même dans un contexte très conflictuel. À la fin des années 1960, face aux premiers signes d'épuisement des ressources dans le Golfe de Gascogne, des pêcheurs, avec le soutien de scientifiques avaient déjà proposé des mesures comme un cantonnement. Faute de cohésion et de consensus suffisant, le projet a été abandonné et les pêcheurs soumis à des décisions contraintes extérieures, sans aucune participation de leur part.

Il y eut pourtant un sursaut, dans un contexte de crise grave, lorsqu'ils ont proposé de s'engager dans des démarches de sélectivité. Les contextes de crise sont

favorables à l'émergence de solutions initiées par les pêcheurs, mais il faut des catalyseurs et des facilitateurs. Les démarches ne sont pas toujours couronnées de succès ; cependant, si la dynamique collective est préservée et soutenue, de nouvelles solutions peuvent émerger. Mais ces processus sont lents, souvent chaotiques et exigent du temps et une forte mobilisation. On est loin du RMD qu'il faut atteindre en 3 ans. Il faut aussi rappeler que ce sont les pêcheurs eux-mêmes qui ont soutenu le projet de Parc marin d'Iroise et que le processus dure depuis près de 20 ans. En Méditerranée, les pêcheurs des prud'homies ont mis en place des réserves intégrales, mais ils ne sont pas entendus lorsque le Ministère de l'environnement leur impose une immense réserve côtière qui leur retire des zones de pêche indispensables à leur activité. En France, en Europe et dans le monde, il existe ainsi une multitude d'exemples de bonnes pratiques, des changements positifs initiés par les communautés de pêcheurs elles-mêmes. C'est en s'appuyant sur ces initiatives, en reconnaissant leurs capacités d'analyses des situations, qu'on peut espérer construire une pêche durable.

C'est aussi aux consommateurs d'appuyer ces démarches autrement qu'en se soumettant à des catalogues ou des oukases d'Ong qui s'appuient d'abord sur des groupes de distribution. Il faut réapprendre à écouter les pêcheurs. Ils peuvent être lucides sur leurs erreurs et il faut reconnaître leur capacité à ajuster leurs pratiques. L'histoire des pêches est ponctuée de crises à répétition auxquelles les pêcheurs ont su trouver des réponses. Aujourd'hui, avec les outils technologiques puissants, les erreurs se traduisent plus rapidement par des catastrophes ; mais il reste des possibilités de réagir tant que les pollutions n'ont pas détruit les capacités de production de plancton, même si l'écosystème reconstruit n'est pas exactement le même que par le passé. La mer, comme la terre, est un territoire exploité et transformé par l'activité humaine. Il n'y a pas de réponse simple, toute prête, universelle ou absolue dans la durée.

Elinor Ostrom et Anil Agarwal, dans deux mondes différents, en s'appuyant sur des exemples de gestion de ressources communes variées, sont parvenus aux mêmes conclusions qui contredisent

totalement les propositions de Maria Damanaki. À nous maintenant d'en tirer parti.



Pour plus d'information



ec.europa.eu/fisheries/reform/index_fr.htm

Réforme de la politique commune de la pêche

www.youtube.com/watch?v=ByXM47Ri1Kc

Elinor Ostrom : les Biens communs

dlc.dlib.indiana.edu/dlc/

Fonds numérisé sur les Biens communs

De la base, pour la base

Atelier et colloque à Kolkata, Inde, en vue des Directives volontaires sur la pêche artisanale

Un atelier-colloque national consacré à la Pêche artisanale durable, et organisé par le Forum national des pêcheurs (NFF) en collaboration avec le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF), s'est tenu à Kolkata, Inde, du 19 au 21 septembre 2011. Il s'agissait d'attirer l'attention sur les difficultés qui, dans la pêche et en dehors, pèsent sur les communautés pratiquant une petite pêche

la production des pêches artisanales va essentiellement à la consommation humaine directe, que leurs opérations sont plutôt saisonnières et qu'elles ne sont pas grosses consommatrices d'énergie. Les pêches artisanales sont plus équitables, plus durables ; elles font partie de la culture du monde de la pêche sur le littoral et dans les terres ; elles constituent une façon de vivre. Les femmes sont souvent fort actives dans les activités de transformation et de commercialisation. Il serait cependant nécessaire de clarifier ce qui constitue les pêches artisanales, note Chandrika Sharma. L'atelier pourra sans doute faire des suggestions sur des politiques et des actions susceptibles de soutenir les pêches intérieures et maritimes tant au niveau local que national.

Chandrika Sharma a ensuite donné un bref aperçu des événements qui ont conduit la FAO à lancer le processus d'élaboration de directives volontaires pour des pêches artisanales durables. Des groupes de la société civile s'étaient mobilisés dans diverses parties du monde à l'approche de la conférence de la FAO qui allait avoir lieu en octobre 2008 à Bangkok sur le thème *Pour une pêche artisanale durable : associer la pêche responsable au développement social*. Ils cherchaient de nouveaux appuis en faveur de la pêche artisanale et d'un instrument international consacré spécifiquement à ce secteur. Lorsque la FAO a décidé par la suite de développer ce document, les organisations de la société civile ont constitué conjointement un groupe de coordination.

Ateliers nationaux

Pour la période 2011-2012, des ateliers nationaux ont été prévus en Asie, en Afrique, en Amérique centrale, en Amérique latine, en Océanie et en Europe. Les conclusions de ces réunions feront l'objet

42 Les pêches artisanales sont plus équitables, plus durables ; elles font partie de la culture du monde de la pêche sur le littoral et dans les terres ; elles constituent une façon de vivre.

en eau douce ou en mer. Il s'agissait aussi de contribuer à l'élaboration des Directives internationales pour les pêches artisanales intérieures et maritimes dont le processus est lancé sous les auspices de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Matanhy Saldanha, président du NFF, a souhaité la bienvenue aux participants et fait remarquer que c'était la première fois que le NFF invitait des représentants des pêches intérieures à une réunion. Madan Mitra, ministre chargé de la pêche du Bengale occidental, a parlé des programmes en cours d'élaboration par le gouvernement local pour aider ce secteur. Il a invité deux représentants de l'atelier à venir présenter les propositions qui y seront faites devant une réunion prévue dans le cadre du Bengale occidental. Pradip Chatterjee, secrétaire du NFF, a ensuite lu un message de soutien et de solidarité envoyé par Mahasweta Devi, éminente femme de lettres bengali.

Présentant l'atelier, Chandrika Sharma, secrétaire exécutive de l'ICSF, a dit que

Cet article a été écrit par le **Secrétariat** de l'ICSF (icsf@icsf.net)

d'une synthèse qui servira à influencer le contenu des Directives volontaires pour garantir des pêches artisanales durables. L'atelier de Kolkata était le premier de la série.

Au cours de la deuxième séance de la matinée, présidée par V. Vivekanandan, Membre de l'ICSF, des groupements de la pêche intérieure font des exposés. Sriram, pêcheur en eau douce du district de Tikamgarh dans le Madhya Pradesh, parle de pêche et de pisciculture dans des réservoirs d'irrigation en location, qui avaient été construits à l'origine par la dynastie Chandela au Xème siècle. Les pêcheurs traditionnels se sont organisés pour remettre en cause une politique provinciale de 1996 qui qualifiait de *pêcheur* toute personne se livrant à une activité de pêche. Ils avaient le soutien de Vikalp, une Ong locale. Ils demandaient que seuls les pêcheurs traditionnels soient officiellement autorisés à pêcher dans les masses d'eau intérieures. Au bout de presque dix années de lutte, en 2008, le gouvernement provincial a finalement accepté leur revendication. En matière de pêche intérieure, la politique du Madhya Pradesh est désormais basée sur les recommandations de ces pêcheurs ; et le loyer est fixé en consultation avec la profession. Sriram souhaiterait une campagne nationale pour traiter un certain nombre d'aspects : les droits des pêcheurs traditionnels en eau douce, le renforcement des stocks dans cet environnement, une augmentation des attributions budgétaires pour ce secteur. Il suggère de constituer un réseau national ouvert à ceux qui exercent cette activité.

Pour illustrer les droits qui sont réclamés par les communautés de pêche intérieure au Bengale occidental (et qui leur sont souvent refusés), trois types d'opérations de pêche et de pisciculture sont présentés. Rabin Soren, de la communauté Santhal du district de Birbhum, parle d'une campagne pour arrêter l'exploitation de carrières de pierres qui font des dégâts et de l'idée de mettre des alevins dans des *khadans* (carrières) abandonnées. Ces élevages seraient gérés et exploités par des groupements de femmes. Il y a beaucoup d'exploitations illégales dans la région, et les communautés tribales essaient de les convertir en bassins d'élevage et d'obtenir la garantie de pouvoir y pêcher. Gobinda Das, qui vient

des Sunderbans, parle des difficultés de la pêche à proximité d'une réserve de tigres (une aire protégée), et la communauté craint constamment de se voir confisquer ses engins de capture par les gardes forestiers du Bengale occidental. Il réclame l'application de la Loi sur les droits forestiers qui accorde des moyens d'existence aux populations concernées dans cet environnement, y compris les parcs nationaux, réserves et sanctuaires. Beg, un employé de la coopérative de pêche de Mudiali, parle du recyclage de grandes quantités d'effluents industriels et domestiques à Kolkata couplé à l'élevage de diverses espèces de carpes. Cette coopérative est un bon exemple de réutilisation d'éléments nutritifs, de pisciculture à faible impact environnemental, de combinaison effluents+poissons économique pour augmenter la production de poisson tout en diminuant la pollution. Elle fonctionne malgré tout sous la menace d'une expulsion de la part de la Direction du port de Kolkata qui est propriétaire du terrain où sont les élevages.

Suman Singh, de l'association Sakhi au Bihar, raconte la lutte menée par des femmes de communautés de pêche traditionnelles pour avoir le droit de pêcher dans des étangs et autres plans d'eau. Elle s'organisent maintenant en groupements d'entraide et coopératives ; elles utilisent des matériaux locaux, des savoirs autochtones dans le nord du Bihar. Bien qu'il soit difficile d'obtenir une reconnaissance officielle d'un droit de

RINA ROY



Les participants à un groupe de discussion parlent de leur vécu et font des suggestions pour tenter de résoudre leurs problèmes

pêche pour les femmes, 50 % des étangs du Bihar sont quand même attribués à l'heure actuelle aux femmes. Depuis 2010, une nouvelle politique relative à la pêche intérieure est entrée en vigueur dans cet État. Singh rappelle que le statut socio-économique des communautés de pêche traditionnelles y est très bas, que le taux d'analphabétisme y est très élevé : il est urgent de se préoccuper de cet état de chose. Singh accueille favorablement l'idée d'un réseau national. Manju Devi, une pêcheuse sans terre du Bihar aussi, dit qu'elle et son mari ont obtenu un bassin en location pendant dix ans pour faire une pisciculture. Cette formule peut être intéressante pour remédier à la pauvreté des gens sans terre, dit-elle.

Prakash Malgrave, de la Fédération des coopératives de pêche du Vidarbha au Maharashtra, fait remarquer une contradiction fondamentale entre l'élevage de poissons dans des réservoirs d'eau d'irrigation et l'agriculture : les cultivateurs veulent prélever de l'eau, les pêcheurs veulent la garder. Les coopératives doivent payer un loyer plein au *zilla parishad* (conseil de district) même s'il

les communautés de pêche locales contre l'installation d'une centrale électrique dans les zones humides productives où elle avaient leurs lieux de pêche habituels. Les pêcheurs du lac Chilika en Orissa (la plus grande lagune de toute l'Inde) parle des dégâts causés par les élevages illicites de crevettes qui ont surgi dans cet endroit, et contre lesquels ils protestent depuis deux décennies, y compris par des moyens juridiques. Mais beaucoup d'exploitations continuent de fonctionner dans l'illégalité, et l'ouverture d'une nouvelle embouchure a modifié les échanges d'eau et la productivité du lac. La vie des communautés locales a été durement touchée et des gens ont dû aller chercher du travail jusque sur les bateaux *multi-days* du Gujarat.

Au deuxième jour de la réunion, les participants se répartissent en trois groupes : deux pour les pêches maritimes, un pour la pêche continentale. Il s'agit de réfléchir aux principaux problèmes affectant leur vie et leurs moyens de subsistance et de faire des suggestions pour tenter de les résoudre. Il est aussi demandé de préciser les caractéristiques des pêches artisanales dans le contexte indien, de proposer éventuellement une définition. Les débats dans tous les groupes sont très animés. La déclaration produite par cette réunion (voir encadré) se fonde sur les comptes-rendus de ces groupes.

Comment définir pêche artisanale et pêcheur artisan en Inde ? C'était le sujet brûlant traité dans l'un des groupes consacrés aux pêches maritimes.

n'y a pas d'eau dans la réserve. Elles n'ont finalement de l'eau que de juin à septembre, soit une centaine de jours dans l'année. Le reste du temps, les pêcheurs doivent trouver d'autres moyens de subsistance. Au lieu d'accorder des subventions pour la construction de bateaux et d'ateliers de transformation du poisson, on ferait mieux d'aider à conserver l'eau dans les rivières, les réservoirs et les étangs, à produire des semences, à protéger des zones de production naturelle de larves. Les droits de ces pêcheurs en eau douce ne sont répertoriés nulle part ; le gouvernement provincial devrait relever et enregistrer convenablement leurs droits historiques. Il faudrait une politique complète pour la pêche continentale.

Raja Rao, de Srikakulam en Andhra Pradesh, décrit la campagne lancée par

Définition de la pêche artisanale

Comment définir pêche artisanale et pêcheur artisan en Inde ? C'est le sujet brûlant traité dans l'un des groupes consacrés aux pêches maritimes. Pour les pêcheurs du sud du Maharashtra, la pêche traditionnelle utilisant des embarcations non mécanisées, non motorisées jusqu'à 10 brasses de profondeur à partir du rivage peut être considérée comme étant à *petite échelle*. Pour les propriétaires de bateaux mécanisés du Karnataka, la petite pêche concerne seulement les embarcations équipées d'un moteur de 10 CV maximum ou dépourvues de moteur. Les pêcheurs de Mumbai disent que les embarcations non mécanisées ou celles équipées d'un moteur de 32 CV maximum et opérant dans les eaux territoriales avec divers engins sauf le chalut peuvent être considérées comme à *petite échelle*. Pour les pêcheurs du Tamil Nadu, toutes les embarcations équipées

d'un moteur de 32 CV maximum opérant dans les eaux territoriales avec divers engins sauf le chalut et la senne coulissante peuvent être classées à *petite échelle*. Les petits pêcheurs sont des propriétaires embarqués des catégories ci-dessus, leurs membres d'équipage, les travailleurs assimilés, notamment les femmes de la transformation. Dans le contexte national, on convient de classer dans la *petite pêche* les bateaux de moins de 20 m ne travaillant pas au chalut, équipés d'un moteur de 20 CV, manœuvrant les engins à la main (pas de moyens mécanisés de remorquage et de halage), avec des propriétaires qui vont régulièrement en mer. On convient également de classer dans la *petite pêche* indienne les propriétaires embarqués appartenant à des communautés de pêche, les travailleurs à bord, ceux qui travaillent pour ce secteur (résidents ou migrants, femmes de la transformation). On suggère que les pêches traditionnelles peuvent être réparties entre à *petite échelle* et à *grande échelle*. Cette dernière catégorie pêcherait au-delà des limites territoriales, devrait avoir des permis pour opérer dans la zone économique exclusive (ZEE) ; et le Gouvernement central devrait faciliter la chose.

Sur la question des subventions à la pêche, le groupe estime qu'il faudrait supprimer celles qui vont à la construction de nouvelles unités. Il faudrait aussi supprimer les détaxes sur le gazole pour les senneurs et les chalutiers, compte tenu de leur impact destructeur sur les ressources halieutiques. Le groupe se demande (sans finalement trancher) s'il vaut mieux préconiser un aide ponctuelle pour l'achat de moteurs plus économes en carburant plutôt que de continuer avec les subventions récurrentes actuelles pour le carburant. Il pense qu'il serait peut-être aussi souhaitable de diverts ces subventions sur des programmes d'amélioration de la santé et de l'instruction dans les communautés de pêche.

Abordant ensuite les aspects d'équité dans les patrimoines, le groupe conclut que chaque famille ne devrait pas posséder plus de un ou deux bateaux. L'idéal serait de restreindre le nombre à un par carte de rationnement (délivrée par le gouvernement provincial à une famille pour obtenir des produits alimentaires et autres denrées de base, et considérée



Madan Mitra, ministre chargé de la pêche dans le gouvernement du Bengale occidental, s'adresse aux participants de l'atelier national sur les pêches artisanales

comme une carte d'identité familiale en Inde). Il est également suggéré que, avant de pouvoir immatriculer un bateau, il faudrait obtenir le consentement préalable de la communauté.

Au cours du débat sur les processus ascendants (*bottom-up*) en matière de gestion des pêches, un certain nombre de questions sont soulevées : quelle est l'efficacité de l'autoréglementation, quel est l'intérêt des arrangements traditionnels existants, quelle est la pertinence des savoirs traditionnels compte tenu des évolutions rapides du secteur de la pêche, quel rôle pour gouvernement et administration dans la gestion des pêches ? Le groupe souhaite que le gouvernement ait un rôle de supervision générale sur toutes les modalités de gestion dans ce secteur.

Dans le deuxième groupe pour les pêches maritimes (où il y a les pêcheurs de la côte orientale), on attire l'attention sur une série de problèmes qui continuent de peser sur les pêcheurs et leurs communautés. Plusieurs propositions sont faites, la priorité étant donnée à la nécessité de reconnaître les droits des pêcheurs sur les terrains du littoral dont ils font coutumièrement usage, et aussi leur droit d'accès et de gestion sur les lieux de pêche et plans d'eau. Cela d'autant plus que des développements en cours (tourisme, ports, industries, protection de l'environnement) viennent chasser certaines communautés de leurs territoires habituels et provoquent pollution et destruction d'habitats et de ressources.

LA DÉCLARATION DE KOLKATA

Atelier national sur *Pêches artisanales durables : Pour des Directives FAO relatives aux pêches artisanales maritimes et intérieures*

Organisé par le Forum national des pêcheurs (NFF) en collaboration avec
le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF)

19-21 septembre 2011
Kolkata, Inde

Nous, 62 participants représentant des communautés de pêche maritime et intérieure, des organisations de pêcheurs, des organisations non gouvernementales, réunis à l'occasion de l'Atelier national sur *Pêches artisanales durables : Pour des Directives FAO relatives aux pêches maritimes et intérieures* qui s'est tenu du 19 au 21 septembre 2011 à Kolkata, Bengale occidentale, Inde ;

Accueillant favorablement la décision de la 29^{ème} session du Comité des pêches (COFI) de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) visant à développer un ensemble de directives volontaires portant sur les pêches artisanales à la fois maritimes et intérieures, et qui tiendront compte des instruments pertinents existants et viendront compléter le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO ;

Notant que 14 millions de gens environ en Inde vivent directement de la pêche et que la grande majorité d'entre eux pratiquent une pêche artisanale ;

Reconnaissant que la pêche a une longue histoire dans ce pays et que tous les pêcheurs des communautés traditionnelles sont confrontés à des problèmes de développement social communs ;

Notant par ailleurs que les pêches artisanales maritimes et intérieures sont une source d'emploi, de revenu et de sécurité alimentaire, en particulier pour les pauvres ;

Attirant l'attention sur le rôle essentiel que jouent les femmes dans les pêcheries et les communautés de pêche et sur la nécessité de leur apporter une aide spécifique, en favorisant notamment leur autonomisation ;

Demandons au Gouvernement de l'Union indienne, à ses États et Territoires et aux Panchayats, selon qu'il convient, de tenir compte de nos préoccupations et de reconnaître et de défendre les droits des communautés de pêche artisanale, de la manière qui suit :

Pêches artisanales

1. Dans les pêcheries continentales de l'Inde, les pêches de capture en eau douce et les formes durables de pêches de capture reposant sur des élevages d'alevins où entrent principalement des espèces indigènes font, de notre point de vue, partie du secteur artisanal. Pour ce qui est des pêches maritimes indiennes, de notre point de vue, seules les opérations de pêche menées par des bateaux de moins de 20 m qui ne travaillent pas au chalut et n'emploient pas de moyens mécanisés de remorquage et de halage, qui manœuvrent les engins de capture à la main, et qui sont la propriété de pêcheurs à plein temps, peuvent être considérées comme faisant partie du secteur artisanal (small-scale/à petite échelle). Sont considérés comme pêcheurs artisans les propriétaires embarqués membres d'une communauté de pêche traditionnelle, les matelots et autres travailleurs participant aux opérations susmentionnées, les femmes ayant une activité après capture.

Gestion de la ressource

2. Respecter, protéger et garantir les droits des communautés de pêche traditionnelles pour l'accès aux zones de pêche, compte tenu de l'importance des ressources halieutiques dans leur vie, leur culture et leurs moyens de subsistance.
3. Reconnaître et protéger les droits traditionnels des communautés de pêche artisanale pour la pratique de cette activité, y compris dans les parcs nationaux et les sanctuaires. À cet égard, on veillera à la bonne application des dispositions de la Loi de 2006 sur le droit forestier et de la Loi (amendement) de 2006 relative à la protection de la vie sauvage, lesquelles protègent les droits et les intérêts professionnels des communautés de pêche traditionnelles.
4. En matière de gestion des pêches maritimes et intérieures, faciliter les processus partant de la base en redynamisant les institutions traditionnelles et en faisant usage des connaissances traditionnelles des pêcheurs, cela dans un cadre politique et juridique approprié.
5. Prendre les mesures qui conviennent afin de faciliter l'utilisation des masses d'eau disponibles (étangs, lacs, zones humides, réservoirs, canaux...) pour des activités de pêche.
6. Élaborer via un processus participatif une politique uniforme en matière de pêches intérieures.
7. Accorder aux communautés traditionnelles le droit de pêcher et de gérer les pêcheries dans des masses d'eau intérieures faisant partie du domaine public.
8. Confier aux communautés de pêche le droit de gérer la ressource, y compris dans les parcs nationaux et les sanctuaires.
9. Veiller à la bonne application de la Loi portant réglementation des pêches maritimes (MFRA). Il faudrait apporter des modifications à cette MFRA et à des instruments connexes afin de faciliter une gestion participative des ressources halieutiques.
10. Adopter des mesures appropriées pour supprimer progressivement sur une période de cinq ans le chalutage de fond dans les eaux territoriales, compte tenu de l'impact négatif de cette pratique sur l'écologie marine, la biodiversité et la diffusion des ressources halieutiques.
11. Promouvoir l'usage d'engins de capture sélectifs et adaptés aux caractéristiques locales. Interdire les engins destructeurs comme la senne coulissante et les petits maillages pour la collecte de postlarves de crevettes, car cela a des effets négatifs sur la diversité biologique.
12. Interdire, avec effet immédiat, la construction de nouveaux chalutiers et senneurs dans le cadre des dispositifs de la National Cooperative Development Corporation (NCDC) pour le développement des pêches.

13. Limiter à un le nombre de bateaux pouvant être possédés par une même famille de pêcheurs. Les organisations communautaires pourront participer au plan local à l'encadrement du nombre des bateaux ; et on recherchera un consentement communautaire avant d'immatriculer une nouvelle unité.
14. Radier les bateaux opérant avec une Lettre de permission et favoriser les bateaux entièrement possédés et exploités par des entreprises de pêche indiennes qui ont la capacité de prélever dans de bonnes conditions des ressources halieutiques comme le thon et autres thonidés dans la Zone économique exclusive indienne.
15. Garantir aux pêches artisanales un accès préférentiel aux zones maritimes indiennes, en respectant l'esprit des observations de la Commission Murari (1996) et en mettant à jour ses recommandations.
16. Promulguer d'urgence une législation pour gérer les pêcheries dans la ZEE indienne, en prenant également en compte les recommandations de la Commission Majumdar (1978).

Protection de l'environnement côtier et marin

17. Protéger les écosystèmes intérieurs, côtiers et marins de la pollution et de la destruction des habitats.
18. Ne pas autoriser l'établissement de centrales nucléaires ou thermiques, d'usines chimiques et autres industries polluantes près des côtes et des masses d'eau, y compris les zones humides.
19. Avant de réaliser des projets portuaires, bien considérer tous les facteurs (y compris les aspects écologiques) et l'éventualité d'une érosion du littoral.
20. Mettre en place, avec tous les ministères et organismes concernés, un mécanisme de coordination inter-services chargé de traiter les problèmes de pollution intérieure, côtière et marine et d'accaparement notamment, et de veiller ainsi aux intérêts des pêcheurs artisans. Les Directions des pêches des divers États de l'Union devraient assumer cette responsabilité.

Droit à l'espace et au logement

21. Garantir aux communautés de pêche le droit à un espace approprié pour se loger et mener leurs activités professionnelles. Elles devraient recevoir des titres de propriété foncière (*pattas*) pour les habitations ; et l'espace utilisé pour les activités liées à la pêche aura le statut de bien communautaire.
22. Dans les zones urbaines et touristiques, protéger le droit au logement des communautés de pêche. Il faudra acquérir des terrains appropriés pour que ces populations puissent se loger convenablement.
23. Dans les documents cadastraux, bien reconnaître et garantir les droits fonciers (privés et collectifs) des pêcheurs et de leurs communautés.

Droit au développement social et économique

24. Garantir des modes de protection spécifiques en faveur des communautés de pêche traditionnelles pour leur permettre d'améliorer leur situation socio-économique.
25. Apporter dans les villages de pêcheurs les services essentiels : soins de santé, eau potable, assainissement, électricité...
26. Étendre les services de santé primaire à toutes les communautés de pêche. Le Yeshasvini Health Insurance Scheme du Gouvernement du Karnataka est un bon exemple qui pourrait être suivi par d'autres États.

27. Dans les communautés de pêche confrontées à des difficultés alimentaires, prévoir des apports nutritionnels aux femmes enceintes et aux enfants.
28. Assurer l'accès à l'instruction dans les villages de pêcheurs. La scolarisation jusqu'au niveau du collège (y compris en pension) devrait être gratuite.
29. Construire des routes d'accès pour les villages de pêcheurs qui en sont dépourvus, notamment dans des États riverains de la côte est de l'Inde.
30. Dans les villages de pêcheurs, construire des sites de débarquement hygiéniques et des chemins de desserte praticables par tout temps. Ces lieux devraient disposer d'un équipement de base : boîtes à glace, locaux d'entreposage des engins de capture, toilettes pour les femmes...
31. Entreprendre un recensement des populations qui pratiquent la pêche dans les eaux intérieures.
32. Énumérer les divers aspects du travail des femmes dans les pêcheries intérieures et maritimes.
33. Redynamiser et renforcer les coopératives de pêche, soutenir des formes appropriées d'organisation économique (comme les groupements d'entraide), en respectant pleinement leur autonomie.
34. Veiller à ce que l'accès au crédit, à des programmes gouvernementaux et autres avantages économiques ne soit pas réservé uniquement aux adhérents des coopératives.
35. Proposer des crédits à taux d'intérêts raisonnables à tous les travailleurs de la pêche pour leur permettre d'atteindre une autonomie financière et de se libérer de l'emprise de prêteurs abusifs.
36. Envisager des subventions destinées à améliorer la production des pêches artisanales, dans la mesure où l'état des ressources halieutiques le permet.
37. Accorder une indemnisation convenable aux pêcheurs dont les moyens de subsistance auront été affectés par les activités d'autres opérateurs (marées noires, prospection et exploitation pétrolières et gazières, projets de conservation de la nature, transports maritimes...).
38. Proposer une diversification professionnelle avec des formations adaptées aux communautés de pêche afin de réduire la pression sur les pêcheries. À cet égard, il serait souhaitable de promouvoir des activités basées sur le tourisme communautaire, la confection de produits à valeur ajoutée, de favoriser l'emploi de jeunes pêcheurs pour faire la police de l'environnement marin et côtier ou devenir sauveteurs.

Activités après capture

39. Mettre à disposition des marchés au poisson hygiéniques et les équipements indispensables, des moyens de transport et autres appuis pour le maintien de la chaîne du froid.
40. Réorganiser et moderniser les marchés existants pour assurer une bonne hygiène et fournir l'équipement indispensable : eau, assainissement, lieux d'entreposage...
41. Délivrer des cartes d'identité aux vendeurs de poissons, y compris les femmes qui exercent cette activité.
42. Veiller à ce que les femmes des communautés de pêche continuent à obtenir du poisson pour le transformer, le vendre et pour leur alimentation personnelle.

.../...

43. Prévoir des moyens de transport pour les personnes qui vont vendre du poisson, surtout si elles ne disposent pas de transports publics, ou si on leur en interdit l'accès.
44. Prendre des mesures pour éliminer les harcèlements que peuvent subir les femmes, dans les marchés au poisson notamment, et faire en sorte qu'elles soient en sécurité sur leur lieu de travail.

Conditions de travail et d'existence

45. Ratifier et appliquer la Convention de l'OIT sur le travail dans le secteur de la pêche (2007), et appliquer ses dispositions à tous les pêcheurs afin d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.
46. Appliquer un système de sécurité sociale uniforme à tous les pêcheurs et autres travailleurs de la pêche dans tous les États et Territoires de l'Union indienne, et abaisser à 50 ans l'âge minimum pour l'obtention d'une pension de vieillesse.
47. Garantir l'accès à la sécurité sociale à tous ceux et toutes celles qui ont une activité liée à la pêche.
48. Augmenter la contribution du Gouvernement central et des divers États au Saving-cum-Relief Scheme (Plan d'épargne et d'aide) pour assurer une meilleure indemnisation durant les mois de fermeture de la pêche. Dans tous les États, ce dispositif devrait s'appliquer aussi aux pêches intérieures, aux femmes qui vendent du poisson, aux personnes qui trient le poisson, le séchent, le commercialisent.
49. Installer des toilettes à bord des bateaux car de nombreux pêcheurs ont des accidents quand le plat-bord leur sert de WC ou qu'ils utilisent des toilettes mobiles sur les chalutiers et les senneurs.
50. Empêcher le travail des enfants dans les pêcheries et les communautés de pêche ; protéger le droit des enfants à l'instruction. Dans les zones côtières, il faudrait prévoir des écoles pour les enfants travailleurs de moins de 14 ans. Dans ce domaine, on pourrait s'inspirer de l'école pour les enfants travailleurs des briqueteries de l'Orissa.
51. Pour lutter contre les migrations par nécessité vitale, proposer aux communautés de pêche des formations en matière de recyclage professionnel.

Changement climatique et préparation aux catastrophes

52. Utiliser au mieux les ressources financières prévues pour se préparer à lutter contre les calamités naturelles ou provoquées par l'homme et qui pourraient toucher les communautés de pêche.
53. Prendre des mesures pour préparer les communautés pratiquant la pêche maritime ou intérieure à bien réagir en cas de catastrophe : inondation, raz de marée, sécheresse et autres calamités imprévues, naturelles ou provoquées par l'homme.

54. Donner aux pêcheurs traditionnels une formation en matière de protection civile. Il faudrait procéder périodiquement à des exercices pour préparer les communautés côtières à évacuer rapidement les lieux touchés par un accident industriel ou nucléaire, par une catastrophe.
55. Prendre des mesures pour faire en sorte que les naufrages accidentels ou intentionnels de vieux navires dans les eaux côtières se produisent moins souvent, car cela a de lourdes conséquences sur les activités de pêche.
56. Développer de manière participative les capacités d'adaptation des communautés afin qu'elles puissent faire face aux variations et aux évolutions du climat (inondations, cyclones...), aux mouvements divers dans la diffusion des ressources halieutiques.
57. Grâce à des incitations financières, faire adopter des moteurs performants en matière de consommation et promouvoir des engins de capture biodégradables pour diminuer les risques. Il faudra aussi élaborer des programmes de formation pour améliorer la navigation et les méthodes de pêche afin de réduire la consommation de carburant, pour encourager les communautés à prendre des initiatives de protection et de développement de la végétation et d'autres aspects du littoral.
58. Créer un fonds spécial d'aide en cas de cyclone, surtout pour assurer une réaction rapide. Il faudrait construire des abris appropriés dans tous les États exposés à ce phénomène, en particulier sur la côte est du pays.

Renforcement des capacités

59. Améliorer les programmes de renforcement des capacités destinés aux communautés de pêche afin de mieux les informer sur leurs droits, les programmes publics et la gestion des ressources.
60. Établir des systèmes visant à assurer la consultation des communautés de pêche au cours du processus de formulation de législations et politiques pouvant avoir des répercussions sur leur existence et leurs moyens de subsistance, visant aussi à les rendre plus capables de participer efficacement à de tels processus.

Ayant à l'esprit tout ce qui précède, nous demandons instamment au Gouvernement de l'Union indienne de développer une politique nationale des pêches artisanales afin de protéger les droits et intérêts des communautés qui vivent de cette activité.

Les États et Territoires de l'Union et les Panchayats pourront s'inspirer de la présente Déclaration pour leurs politiques et programmes en faveur d'une pêche artisanale durable.

Dans sa préparation des Directives volontaires pour des pêches artisanales durables, nous invitons aussi la FAO à prélever dans notre Déclaration des éléments pertinents.

Ce groupe souligne aussi les besoins en équipements des sites de débarquement et des marchés, de même qu'en matière de soins de santé. Il parle d'amélioration du logement, de l'assainissement, des écoles, des routes. Et il faut reconnaître à sa juste valeur le travail des femmes transformatrices et vendeuses de poissons, en leur attribuant notamment une carte d'identité et une couverture sociale dans les divers systèmes gouvernementaux.

Il faut trouver des solutions aux problèmes de transport rencontrés par ces vendeuses et aux harcèlements qu'elles subissent dans les marchés. On attire par ailleurs l'attention sur la persistance du problème des enfants au travail dans certaines régions pauvres du littoral. Et beaucoup de participants signalent l'emprise persistante des prêteurs d'argent et des commerçants. Il faudrait des coopératives qui fonctionnent bien,

qui accordent des prêts à des taux convenables.

Le groupe de la pêche continentale dit que le droit de pêche dans les plans d'eau doit être attribué à des coopératives composées uniquement de communautés de pêche et de pêcheurs traditionnels. Pour faciliter ce processus, il importe de procéder à un recensement de ces communautés. Et il faudrait une politique uniforme pour toutes les masses d'eau intérieures. La mission de s'occuper des droits de pêche dans cet environnement devrait être confiée au Département des pêches. On doit aussi reconnaître le rôle des femmes dans la pêche et la pisciculture continentales, le droit à la sécurité et au respect sur leurs lieux de travail. Les vendeuses de poissons sont parfois chassées sans préavis des marchés locaux. Il faut cesser de harceler et d'exploiter ces femmes sous prétexte d'obtenir le paiement d'un droit de place.

Le manque d'instruction est perçu comme la cause principale de l'exploitation des communautés de pêche. Il faudrait prévoir un programme de formation ciblant particulièrement cette population. Celle-ci est également régulièrement confrontée à des catastrophes naturelles (inondations, sécheresses...) et au changement climatique ; elle aurait besoin d'être préparée à de telles éventualités. Le groupe envisagerait de constituer et de renforcer un réseau d'organisations communautaires pour la pêche continentale, avec l'appui du gouvernement local.

Au cours du colloque qui suit, on présente le projet de déclaration préparé à partir des comptes-rendus des trois groupes. Yugraj Yadava, directeur du BOBP-IGO (Programme du Golfe du Bengale-Organisation intergouvernementale), dit que le Gouvernement central devrait diffuser un modèle de projet de loi relatif aux pêches intérieures à tous les États de l'Union indienne puis de le finaliser via un processus participatif. Il faut planifier les capacités de capture selon l'importance des ressources qui sont exploitables. Au lieu de construire des ports de pêche, il serait plus judicieux d'aménager des petits sites de débarquement. Et les programmes scolaires devraient faire une place aux questions du changement climatique, de l'hygiène individuelle et publique. Tous les pêcheurs en eau douce devraient bénéficier aussi des allocations pour fermeture de la pêche accordées dans les pêches maritimes

et dans quelques États de l'intérieur. Une politique consacrée aux pêches artisanales pourrait constituer un sous-ensemble d'une politique globale révisée des pêches maritimes, conclut Yugraj Yadava.

Pradip Chatterjee, secrétaire du NFF, dit que les communautés de pêche doivent être considérées comme les gardiens naturels des masses d'eau, avec un rôle dans leur gestion. Il y a urgence à contrôler les activités qui provoquent pollution et destruction d'habitats. Ce message est vigoureusement soutenu par Ram Bhau Patil, un leader du NFF au Maharashtra. Suman Singh, de Sakhi au Bihar, parle des niveaux élevés de corruption qui empêchent les communautés de bénéficier de programmes gouvernementaux et de protection sociale. Elle insiste sur la nécessité du renforcement des capacités, en particulier pour ce qui concerne les institutions communautaires, afin qu'elles puissent participer à la gestion des pêches intérieures et en tirer parti. Ujjaini Halim, du Forum mondial des pêcheurs (WFF), dit qu'il faut bien analyser les moyens d'aller de l'avant, en partant de la base pour arriver à des politiques soucieuses de la base, en participant aux processus décisionnels. Les législations internationales relatives aux droits humains devraient aider les gens à demander des comptes aux États. La société civile peut faire valoir les droits des communautés de pêche, et l'État peut créer un environnement propice au respect de ces droits. Ujjaini Halim espère que le Gouvernement indien soutiendra le projet de Directives volontaires pour les pêches artisanales, en reprenant des éléments de la Déclaration de l'atelier de Kolkata notamment.

Pour plus d'information



sites.google.com/site/smallscalefisheries/
Pêches artisanales—Le processus de la société civile

www.fao.org/fishery/ssf/guidelines/fr
Directives volontaires pour garantir des pêches artisanales durables (DV-PAD/VG-SSF)

www.icsf.net/SU/stmt/O
Déclaration de l'atelier de Kolkata

ASIE AQUACULTURE RÉUNION

Satisfaire la demande mondiale en produits aquatiques

La pêche et l'aquaculture sont une source majeure de nourriture et de moyens d'existence en Asie. Cette région est à la fois la plus grande consommatrice de poissons (29 kg en moyenne par personne et par an) et la plus grande contributrice à la production aquacole mondiale, à plus de 80 %. Pour maintenir au moins ce niveau actuel de consommation et prendre en compte la croissance démographique à l'échelle mondiale, l'Asie aura besoin de 20 millions de tonnes supplémentaires annuelles à l'horizon 2030, et qui devront

provenir de l'aquaculture. C'est un grand défi pour la région, et il y aura des obstacles sur le chemin de la réussite.

La réunion ministérielle régionale pour l'Asie sur l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement économique s'est tenue à Colombo, les 28 et 29 juillet 2011. Elle était organisée conjointement par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (NACA),

et accueillie par le Gouvernement du Sri Lanka. Les débats ont donc porté sur divers aspects de l'aquaculture et de la coopération régionale pour améliorer la contribution de ce secteur à la sécurité alimentaire et au développement économique. Cet événement international de haut niveau a attiré des délégations de 17 pays : Bangladesh, Cambodge, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Malaisie, Maldives, Myanmar, Népal, Philippines, République populaire de Corée, République populaire du Laos, Sri Lanka, Thaïlande, Timor oriental, Vietnam.

Le discours d'ouverture a été prononcé par Mahinda Rajapaksa, Président du Sri Lanka. Des remarques introductives ont été exprimées par Árni M. Mathiesen, Sous-Directeur général de la FAO, Sena De Silva, Directeur général du NACA, et Rajitha Senarathne, Ministre des pêches et des ressources aquatiques du Sri Lanka. La cérémonie d'ouverture a été suivie de déclarations ministérielles portant sur les thèmes de cette réunion.

Les travaux se sont conclus par une Déclaration de Colombo, avec des engagements en faveur d'une collaboration régionale pour le développement de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du progrès économique. Ce document propose aux gouvernements de la région Asie un cadre politique pour mieux coopérer en vue de ces objectifs communs, en partageant les expériences, en s'appuyant mutuellement pour le bien de tous.

La FAO s'est félicitée d'être dans ce partenariat qui devrait aider la région à bien remplir son rôle pour faire face à la demande accrue de produits aquacoles dans les années à venir.

<http://www.fao.org/fishery/news/39992/en>

La Déclaration de Colombo est disponible sur ftp://ftp.fao.org/FI/DOCUMENT/aquaculture/asian_ministerial_2011/colombo_declaration_2011.pdf

PROFIL ORGANISATIONNEL

Alliance mondiale contre l'aquaculture industrielle

L'Alliance mondiale contre l'aquaculture industrielle (GAAIA) est un réseau international constitué en 2010 pour promouvoir une aquaculture écologiquement et socialement responsable. GAAIA estime que le saumon, la crevette, le thon d'élevage, le poisson OGM (*Frankenfish*) constituent une menace pour la production saine et durable de fruits de la mer.

En mettant en lumière les pratiques les plus critiquables de l'aquaculture, GAAIA mène la lutte contre les systèmes bidons de normes et certifications pour le saumon et la crevette d'élevage en particulier. GAAIA s'oppose à l'expansion des élevages de thon, des sites offshore, du poisson génétiquement modifié.

GAAIA s'est lancée dans une campagne mondiale contre « la grosse aquaculture » en mettant en garde les consommateurs contre les dangers de la salmoniculture. Avant la fin de l'année, elle publiera un nouveau rapport sur *Fumée sur l'eau, cancer sur la côte*, et ensuite des études sur la crevette, le thon et le poisson génétiquement modifié. Son action contre le saumon d'élevage qui tue utilise le même graphisme que la campagne *Fumer tue* contre

les gros fabricants de cigarettes. « Le saumon d'élevage fait des victimes à travers le monde ; il devrait afficher une mise en garde sanitaire », dit Dan Staniford, coordinateur général de GAAIA basé en Colombie-Britannique, Canada. « En tant que citoyens du monde responsables, nous devons montrer clairement que ce saumon d'élevage présente de sérieux dangers pour la santé humaine, la santé de nos océans et celle du poisson sauvage ».



De son côté, Juan Carlos Cardenas, vétérinaire et directeur de l'Ong chilienne Ecocéanos, affirme : « En vidant notre océan Pacifique sud-est de quantités de poissons sauvages pour faire de l'aliment, les entreprises aquacoles contrôlées par des intérêts norvégiens volent Pierre pour habiller Jean, enlèvent le poisson de la bouche des Américains du Sud... Cette industrie toxique est responsable de la mort de plongeurs, de 64 employés, de centaines de lions de mer et autres mammifères, d'oiseaux de mer. Les mauvaises pratiques des entreprises

norvégiennes opérant au Chili ont provoqué une énorme crise sanitaire, environnementale et sociale sur la côte sud du pays : au cours des trois dernières années, 20 000 emplois ont été détruits. Ce secteur a du sang sur les mains et devrait avoir honte... »

GAAIA se défend maintenant contre une plainte pour diffamation déposée par CERMAQ (dont l'actionnaire majoritaire est le ministère du commerce et de l'industrie de l'État norvégien). Le procès, qui doit durer 20 jours, débutera en janvier devant la Cour suprême de la Colombie britannique.

En juillet dernier, GAAIA a marqué un point dans le New York Times dont un article titrait *Les Norvégiens concèdent une responsabilité dans le virus du saumon au Chili*. Dans l'article *À propos de ce saumon* publié par la suite, on pouvait lire : « La salmoniculture crée de problèmes partout. Mais la façon dont elle fonctionne au Chili (le deuxième producteur après la Norvège) ne peut tout simplement pas durer ».

GAAIA mène aussi la lutte contre l'Aquaculture Stewardship Council (ASC) et la Global Aquaculture Alliance (GAA).

Pour plus d'information, voir <http://www.wildsalmonfirst.org/restaurants>

VERBATIM

À marée basse, le rivage ressemblait à l'endroit où les premiers hommes ont appris à chercher leur nourriture, en faisant main basse sur les repères des coquillages et crustacés, sur les mollusques recouvrant les rochers et, pour un autre usage, sur les vastes champs de plantes marines...

—EXTRAIT DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE SCIENTIFIQUE DES NATIONS UNIES SUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES, À LAKE SUCCESS, NEW YORK

STATISTIQUES DES PÊCHES

Les pêcheries des îles du Pacifique

Extrait de Les îles du Pacifique : Information régionale et nationale, de R. Gillett, 2011, Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok, Thaïlande, Publication RAP 2011/03, 279 p.

La région des îles du Pacifique se compose de 14 pays indépendants et 8 territoires situés dans l'ouest et le centre de l'océan Pacifique. Il y a là également de vastes étendues d'eaux internationales (haute mer). On dénombre environ 200 îles hautes et 2 500 îles basses et atolls. Mis à part le groupe de Pitcairn et la partie sud de la Polynésie française à l'est de cette région, toutes les îles se situent en zone tropicale.

Statistiques de la pêche au large

Les systèmes statistiques pour ce secteur sont en assez bonne condition tant au niveau national que régional. Le programme Pêche hauturière qui est un élément de la division Mer du Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SPC/CPS) dispose d'un service Statistiques et suivi. Ses activités sont diverses : compilation des évaluations

des captures annuelles des thonidés et marlins et des espèces non ciblées, compilation et traitement des données opérationnelles (fiches de pêche, effort...) au nom des États et territoires membres, appui technique pour les plans d'échantillonnage au port et d'observation, formation en statistiques des pêches et traitement des données, élaboration de formulaires de collecte de données, publication du *Tuna Bulletin* et du *Tuna Fisheries Yearbook*, analyses statistiques et prestations statistiques pour d'autres organisations régionales et internationales impliquées dans les pêcheries de la région.

Statistiques de la pêche côtière

Pour la pêche côtière, la situation des statistiques est très différente. En général, la qualité des statistiques fournies à la FAO par les gouvernements nationaux n'est pas très bonne. À vrai dire, pour la moitié des pays insulaires du Pacifique, les estimations données par les agents de l'administration des pêches sont en grande partie hypothétiques. Le plus souvent cette administration

n'accorde pas beaucoup d'importance au chiffrage des captures dans ce secteur. Plus la pêche est petite, moins on dispose d'information sur sa production. Dans la plupart des pays, les données quantitatives sont particulièrement rares en matière de pêche de subsistance.

La FAO, le SPC/CPS et d'autres agences bilatérales ont apporté un soutien ponctuel pour l'amélioration des systèmes statistiques dans la pêche. En général, lorsque l'aide extérieure s'arrête, les systèmes dégénèrent et cessent de fonctionner. Malgré l'importance des données sur la pêche côtière, le fait est que, en termes d'attribution de budgets et de collecte régulière de données, ce domaine n'est pas vraiment prioritaire. La plupart des pays de la région accordent certes une grande importance à la petite pêche, à la pêche de subsistance, mais c'est là qu'il est le plus difficile de réunir des informations sur la production. Certains spécialistes des pêches s'interrogent d'ailleurs sur l'intérêt d'une collecte régulière de données pour les pêches artisanales de ces pays compte tenu des coûts et des difficultés pratiques que cela

peut représenter. On s'intéresse maintenant à une collecte des données de production à partir d'enquêtes effectuées en dehors du secteur des pêches.

Pêche de subsistance

Le tableau ci-dessous donne des estimations pour chaque pays insulaire du Pacifique pour 2007. Dans la plupart de ces pays, la production de la pêche de subsistance est plusieurs fois supérieure à celle de la pêche côtière commerciale (à l'exception notoire de Tonga et Samoa). On voit que 70 % environ de la production globale des zones côtières de ces îles provient de la pêche de subsistance.

Cela dépasse les 80 % dans certains pays : Tuvalu, Îles Salomon, Vanuatu, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Niue. Dans une étude récente relative à l'apport des pêches dans ces pays, la Banque asiatique de développement estime que la contribution de la pêche de subsistance au produit intérieur brut (PIB) est effectivement souvent très importante. Globalement, c'est environ 30 % de l'apport du secteur de la pêche dans son ensemble.

La pêche de subsistance porte sur une grande variété d'espèces : poissons, mollusques, crustacés, algues...

La pêche de subsistance est généralement plus fréquente dans les campagnes. Comme les économies rurales sont de plus en plus monétisées, les quantités de poissons échangées contre de l'argent augmentent. Petit à petit, on pêche moins pour la consommation domestique ou pour des obligations sociales, et plus pour avoir de l'argent. Dans la pêche de subsistance, on opère souvent sans embarcation (cueillette sur le rivage ou en nageant) ou avec une embarcation sans moteur. Voici les caractéristiques typiques de la pêche de subsistance dans cette région : savoirs spéciaux souvent

Production 2007 des pêches maritimes des pays insulaires du Pacifique (tonnes)

	Côtières commerciales	Côtières de subsistance	Hauturières locales	Hauturières étrangères	total
PNG	5.700	30.000	256.397	327.471	619.568
Kiribati	7.000	13.700	0	163.215	183.915
Micronésie	2.800	9.800	16.222	143.216	172.137
Îles Salomon	3.250	15.000	23.619	98.023	139.892
Îles Marshall	950	2.800	63.569	12.727	80.046
Nauru	200	450	0	69.236	69.886
Fidji	9.500	17.400	13.744	492	41.136
Tuvalu	226	989	0	35.541	36.756
Vanuatu	538	2.830	0	12.858	16.226
Samoa	4.129	4.495	3.755	25	12.404
Tonga	3.700	2.800	1.119	0	7.619
Palau	865	1.250	3.030	1.464	6.609
Îles Cook	133	267	3.939	0	4.339
Niue	10	140	640	0	790

Source: ADR (2009)

...suite

transmis au fil des générations, opérations à fort taux de main-d'œuvre (parfois toute la communauté), partage des captures, restrictions ou interdictions sociales, spécialisation des activités entre hommes et femmes...

INFOLOG : NOUVEAUTÉS À L'ICSF

Le Centre de documentation de l'ICSF (dc.icsf.net) propose diverses sources d'information qui sont régulièrement mises à jour. Voici de nouveaux arrivages :

Publications

Mosaïques de la pauvreté : Réalités et perspectives de la pêche artisanale, sous la direction de Svein Jentoft et Arne Eide, première édition, Springer, New York, 2011, ISBN 978-94-007-1581-3

Les pêches artisanales sont une source majeure de nourriture et d'emplois à travers le monde. Mais pour une multitude de petits pêcheurs, le travail n'est ni sûr ni assuré. Des millions d'entre eux sont pauvres et souvent marginalisés, socialement et politiquement. Cet ouvrage propose une perspective globale, en situant ce secteur dans le contexte général des débats universitaires sur la pauvreté, la gestion des pêches et le développement. Des études de cas approfondies portant sur 15 pays d'Amérique latine, d'Europe, d'Asie du Sud et du Sud-Est, de l'Afrique subsaharienne démontrent l'énorme complexité écologique, économique, sociale, culturelle et politique de ce secteur. Pour aider à l'élaboration des politiques, les auteurs ont formulé des conclusions sous forme de déclaration conjointe qui préconise l'intégration du développement des pêches, de la lutte contre la pauvreté et de la gestion des ressources dans une gouvernance globale qui ne se limite pas au secteur de la pêche.

La gestion des pêches au Japon : institutions et études de cas Mitsutaku Makino, première édition, série Poisson et Pêcheries, vol. 34, 2011

Le Japon est l'un des plus gros consommateurs de poisson du monde. Au cours de sa longue histoire, il a développé des coutumes et valeurs particulières pour la gestion des ressources halieutiques. La première partie de ce livre traite de l'histoire et des caractéristiques institutionnelles de la gestion des pêches de capture, avec 9 études de cas diversifiées : écosystèmes subarctiques ou tropicaux, espèces sédentaires ou migratrices, petite pêche côtière ou hauturière industrielle. La seconde partie analyse les avantages et les limites du système japonais et discute des mesures environnementales qu'il faudrait prendre pour rapprocher gestion des pêcheries et gestion écosystémique. Et pour conclure, l'ouvrage propose un Grand Plan pour les vingt prochaines années et trois futurs scénarios.

Vidéos/CD

Eaux troubles : l'accablante réalité de la crevette d'élevage
<http://www.youtube.com/watch?v=hPJpPEH3l7o>

Dans ce documentaire et dans le rapport qui suit, la Société suédoise pour la conservation de la nature expose l'étendue des dégâts provoqués par la crevette industrielle. De plus en plus de gens achètent de la crevette tropicale, ce qui accroît la dégradation de l'environnement et les souffrances humaines dans les pays producteurs, au Bangladesh par exemple, dit cette vidéo.

FLASHBACK

Petite pêche, vaste programme

La vingt-cinquième session du Comité des pêches (COFI) de la FAO s'est tenue du 24 au 28 février 2003 à Rome. Parmi les points à l'ordre du jour, il y avait notamment les Stratégies pour accroître la contribution durable des pêches artisanales à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. La dernière fois que la petite pêche était apparue à l'ordre du jour du COFI c'était en 1983, il y a donc vingt ans, dans la dernière ligne droite avant la Conférence mondiale de la FAO sur la gestion et le développement des pêches qui a eu lieu en 1984.



La décision d'inclure ce thème dans la session de 2003 était particulièrement opportune car il serait débattu après le Sommet mondial de l'alimentation et le Sommet mondial sur le développement durable, où justement la lutte contre la faim et la pauvreté a été, dans les deux cas, une préoccupation essentielle. Par ailleurs, pour donner suite au Sommet mondial de l'alimentation, la FAO a lancé un processus visant à élaborer des « lignes directrices facultatives qui devraient faciliter l'instauration progressive du droit à une alimentation adéquate ».

Le fait que ce thème ait été retenu prouve une nouvelle fois que la petite pêche, surtout dans les pays en développement, constitue une source importante d'emplois, de revenus et de nourriture. Mais il était bon de réaffirmer avec encore plus de force que la petite pêche est un mode de développement tout à fait adapté, compte tenu en particulier des critères du développement durable qui constitue aujourd'hui une préoccupation essentielle. À cet égard, on peut citer le passage d'une enquête conjointe de la Banque mondiale, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), de la Commission européenne et de la FAO qui a pour titre *Étude pour la recherche halieutique internationale (SIFR, 1992)* :

« ... Dans bon nombre de situations, la pêche artisanale semble présenter plus d'avantages. Elle a besoin de beaucoup de bras, elle consomme moins de carburant, elle utilise des engins de capture plus sélectifs et nécessite moins d'équipements ou de matériaux venus d'ailleurs. Le capital d'exploitation appartient aux gens du lieu, souvent les pêcheurs eux-mêmes. Et parce que leur survie dépend de ressources généralement proches de leurs communautés, les petits pêcheurs ont tout intérêt à bien gérer leurs pêcheries, plus que ceux qui disposent de plus gros bateaux ».

—in revue SAMUDRA n° 34, mars 2003

ANNONCES

RÉUNIONS

Atelier sous-régional pour l'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Programme de travail sur les aires protégées (PoWPA)

6-10 décembre 2011
Dehradun, Inde

L'objectif est donc d'améliorer les capacités afin de 1) élaborer des plans d'action nationaux pour la réalisation de

ces PoWPA, 2) trouver des financements appropriés, 3) mieux appliquer les PoWPA en matière de gouvernance, de changement climatique, de financement durable, d'évaluation des coûts et avantages des aires protégées.

COFI - Sous-comité du commerce du poisson, 13ème session

20-24 février 2012
Hyderabad, Inde
<http://www.fao.org/fishery/nems/39823/fr>

SITES INTERNET

Directives volontaires pour garantir des pêches artisanales durables (DV-PAD/VG-SSF)

www.fao.org/fishery/ssf/guidelines/fr

La 29e session du Comité des pêches de la FAO (COFI) qui s'est tenue en février 2011 a recommandé qu'un instrument international sur les pêches artisanales soit développé.

Les Directives seront développées à travers un processus consultatif impliquant des gouvernements, des organisations régionales, des organisations de la société civile, les pêcheurs artisans et autres travailleurs du secteur et leurs communautés.

Le site fournit des informations sur le processus en cours et sur la feuille de route provisoire, et également des Documents d'information qui ont été préparés en vue des consultations et de l'élaboration de ces Directives.



Citation littéraire

Les pêcheurs

*les pêcheurs sont patients
les lignes posées sur l'eau claire
le chapeau à large bord
protégera
de tout*

*tandis que sur les boulevards
des voitures vont et viennent
elles transportent
des docteurs vers de tranquilles sous-sols
des enfants au cirque
des maîtres-musiciens vers de plaintifs violons*

*des amoureux vers d'étranges cérémonies
avec baleines et gardénias*

*les pêcheurs restent impavides
au-dessus de l'eau claire
où danse le bout de la canne
le monde est presque sous contrôle*

*et tout ce qui compte
est près de
se produire*

**—Alasdair Paterson
in *Strictement privé***

